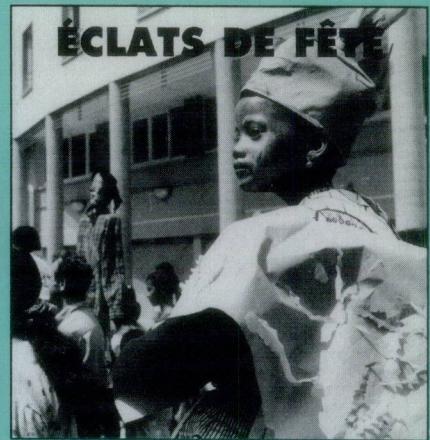


PARIS GOUTTE d'OR

10 FRANCS



LE JOURNAL DU QUARTIER



ÉCLATS DE FÊTE

N° 32 - Novembre 1994 - Trimestriel - Journal publié par l'Association "Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

CHÂTEAU-ROUGE : TOUT SUR L'ÉTUDE EN COURS



61 Myrha :

**Un immeuble de
la Ville squatté**

Logement :

**L'attribution
des logements
sociaux à Paris**

Écoles du quartier :

**Rentrée calme...
mais 95 ?**

Rénovation :

**La Poste des
Islettes ouvre !**

Et aussi :

- Les îlotiers existent...
- Nationalité : ce qui a changé
- Le DIVAN DU MONDE
- UPPERCUT, le retour
- L'ascension des DMBG
- Échos des associations

ÉDITO

UNE ANNÉE CHARNIÈRE

L'année scolaire 94/95 qui vient de redémarrer est une année charnière pour notre quartier et ce, pour trois raisons :

• Tout d'abord, c'est actuellement que se décide la suite de la **politique de la Ville** sur Paris. En effet, le D.S.Q. (Développement Social des Quartiers) Goutte d'Or s'est officiellement arrêté fin 93. Devrait le remplacer un Contrat de Ville, actuellement en négociation entre l'Hôtel de Ville et l'État. Ce contrat englobera certainement les 3 anciens sites D.S.Q. de Paris (la Goutte d'Or, la Porte d'Aubervilliers et le 140 Ménilmontant) plus un certain nombre d'autres secteurs parisiens. Que contiendra-t-il ? Nous n'en savons rien pour le moment, les associations concernées n'ayant pas été - encore (?) - consultées.

Deux points nous tiennent à cœur ici :

- durant de nombreuses années, des structures de concertation, qui se sont révélées relativement efficaces, ont été mises au point à la Goutte d'Or : Commission Locale Interpartenaires, Commissions ad-hoc, rôle du chef de projet et des associations, place particulière de la Salle St Bruno dans ce partenariat. Le futur Contrat de Ville y fera-t-il référence, permettant à toute ces structures de continuer à fonctionner ?

- une convention avait été signée en 1991, précisant un certain nombre d'actions prioritaires à mener, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'échec scolaire, le relogement, le saturnisme, etc... Tous les objectifs fixés n'ont pas été atteints. Ces actions seront-elles reprises - et pourquoi pas amplifiées - dans le futur Contrat de Ville ?

• C'est aussi une année charnière pour le **secteur "Château-Rouge"**. En effet, nous aurons bientôt communication des résultats des différentes études lancées, et l'année sera consacrée à définir les projets à mettre en œuvre, tant en ce qui concerne le bâti, que la circulation et la voirie, les commerces, etc... Les habitants doivent profiter à plein des possibilités qui leur sont offertes actuellement de faire entendre leur voix. Voilà pourquoi nous consacrons 4 pages au centre de ce numéro pour faire le point sur cette opération.

• Enfin, ce sera une année d'**élections**, qui nous concernent toutes deux : les Présidentielles, puisque le Maire de Paris s'y est porté candidat et que les résultats peuvent avoir des conséquences importantes sur le Conseil de Paris et l'identité de son Maire. Quant aux municipales, elles nous concernent encore plus directement, notamment par le choix que fera Alain Juppé, qui anime la concertation dans le quartier, de se présenter à Bordeaux ou dans le 18ème.

Face à ces trois enjeux, nous resterons fidèles à notre conception du travail associatif : tout faire pour que le développement social du quartier progresse !

S	• ÉDITO	p. 2
	• Logement :	
	- Un immeuble de la Ville squatté rue Myrha	p. 3
	- 45 studentes bientôt au 7 Chartres	p. 3
	- L'attribution des logements sociaux à Paris	p. 4
O	• Rénovation :	
	- Etat d'avancement des chantiers	p. 6
	- 21 Goutte d'Or : un relogement qui urge	p. 6
	- Bureau de Poste des Islettes : l'ouverture	p. 7
M	• Nostalgie :	
	Adieu au "VILLAGE BARBÈS"	p. 8
	• ÉCHOS	p. 9
M	• Police :	
	Les ilotiers existent !	p. 10
	• Pratique :	
	Nationalité : ce qui a changé	p. 11
A	• Écoles :	
	Une rentrée 94 calme... mais 95 ???	p. 12
	• Associations :	
	- EOLE : un nouveau souffle sur l'école	p. 14
	- La raisonnable ascension des DMBG	p. 15
	- Deux nouvelles activités à l'ARBRE BLEU	p. 15
	• Animation :	
	- Ouverture du DIVAN DU MONDE	p. 16
	- Une heure de poésie égyptienne	p. 17
	- UPPERCUT : le retour	p. 18
	- La rentrée des théâtres du 18ème	p. 18
E	• Éclats de Fête	
	GOUTTE D'OR EN FÊTE 1994	p. 19

Ce numéro comporte un encart central numéroté de I à IV :
Le point sur l'étude «Château-Rouge»

FLORISA :

LE QUARTIER EN PHOTOS

Derrière ce label, se cachent Florian et Isabelle, un jeune couple de photographes bourrés de talent. Ils ont réalisé la photo de couverture de ce numéro, et celle du livret "Améliorons notre cadre de vie", qui sortira prochainement.

Depuis 91, ils photographient la Goutte d'Or : un reportage de fond et à long terme sur les familles, les commerçants, les enfants, l'architecture ou les personnages marginaux qui font l'âme du quartier. Une véritable entreprise familiale : s'ils font tous les deux des photos, Florian est spécialisé dans les tirages et Isabelle dans la recherche de subventions.

Leur amour du quartier les a menés jusqu'à Berlin au mois d'octobre, pour une exposition sur "l'état sociologique urbain", et si tout va bien, ils feront l'exposition inaugurale du centre culturel Fleury.

Une photographie très affective, à découvrir absolument !

PARIS-GOUTTE D'OR

Trimestriel - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

Directeur de la Publication : Michel Neyreneuf

N° de Com. Paritaire : 66 173 - Dépôt légal : 4ème Trim. 1994

Imprimerie ID Graphique (Paris 18ème)

Un immeuble de la Ville squatté 61 rue Myrha

Muré pendant de longues années par la Ville, l'immeuble du 61 rue Myrha vient d'être squatté...

L'inertie administrative n'y a-t-elle pas sa part de responsabilité ?

Qu'un immeuble reste muré à Paris durant de nombreuses années, alors qu'il y a tant de personnes sans logement ou mal logées, et qu'il y a près de 50.000 familles qui ont fait une demande, ce n'est déjà pas normal !

Que cet immeuble soit situé à la Goutte d'Or où les besoins sont grands, qu'il soit en bon état et de plus, qu'il appartienne à la Ville, voilà qui ressemble à une provocation !

C'est pourtant le cas de l'immeuble du 61 rue Myrha... et ce qui devait arriver est arrivé : l'immeuble a été squatté par 17 familles mal-logées à la mi-octobre.

Cela faisait des années que notre association avait alerté les élus et la Direction de la Construction et du Logement (D.C.L.) de la Ville de Paris sur l'absurdité de cette situation et demandions à cette dernière de faire rapidement un projet pour rendre cet immeuble habitable et le louer. Notre journal s'en est fait l'écho plusieurs fois depuis 1989, de même que dans différents courriers ou interventions à la Commission Locale Interpartenaires du D.S.Q. Goutte d'Or...

Pour faciliter le relogement des personnes isolées habitant les hôtels meublés à démolir de la Goutte d'Or :

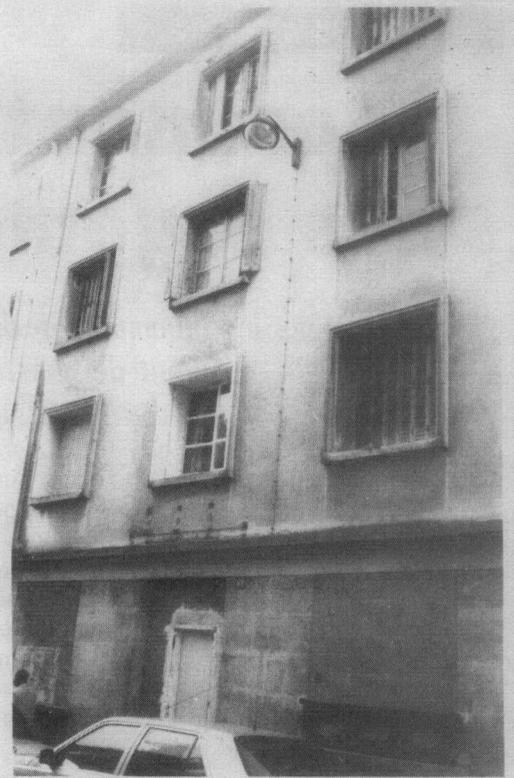
45 studettes seront construites par l'OPAC au 7 rue de Chartres

L'obstination aura à nouveau été payante : l'OPAC vient d'accepter de mettre en chantier l'une des propositions que nous faisons depuis des années pour permettre le relogement d'une partie des personnes isolées habitant les hôtels meublés à démolir du quartier.

Le projet architectural a même été présenté à la Salle St Bruno devant une quarantaine de ces habitants, des responsables des Services de la Ville et des associations.

La construction prévue prendra place sur la parcelle sise au 7 rue de Chartres/66 Bd de la Chapelle, propriété de l'OPAC. Il comportera un ensemble de 45 studettes de 18 m² environ chacune. Chaque logement (qui donnera droit au statut de locataire et à l'Aide Personnalisée au Logement) se composera d'une petite entrée, d'une salle d'eau (avec douche, lavabo et WC) et d'une chambre équipée d'un coin cuisine. Le loyer sera moins élevé que celui d'un studio normal et devrait permettre aux personnes à faibles revenus de se loger, grâce à l'A.P.L.

C'est la première fois — à notre connaissance — qu'un constructeur social réalisera à Paris un tel projet qui offrira des solutions adaptées à toute une catégorie de la population, tout en leur donnant le statut de locataire (ce qui n'est pas le cas des foyers ou des "hôtels sociaux"). Nous nous félicitons d'y avoir contribué et saluons l'OPAC qui a osé passer à l'acte !



En vain !

Après une longue période où rien n'avait bougé, la D.C.L. avait finalement décidé d'en confier la rénovation à "Habitat Social Français", une société de construction dépendant de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.). Mais le projet présenté par cette société coûtait beaucoup trop cher, et fut abandonné.

En effet, le 61 rue Myrha est un ancien hôtel. Si on veut en faire des appartements de 3 et 4 pièces, on est obligé d'entreprendre une réhabilitation lourde, ce qui coûte très cher. Par contre, si on y fait de petits studios ou deux pièces, c'est beaucoup moins cher... Et le besoin de tels logements est grand (immigrés célibataires, jeunes travailleurs, étudiants, etc...).

Nous avons alors lancé l'idée d'y faire une telle réhabilitation qui permettrait à la Ville et à l'OPAC de reloger les personnes isolées vivant dans les hôtels meublés à démolir du quartier.

L'idée faisait son chemin, et la D.C.L. avait fini par accepter que l'OPAC visite l'immeuble pour y étudier un projet. Cela paraissait très jouable dans la mesure où les techniciens de l'OPAC qui sont entrés dans l'immeuble ont déclaré qu'il était en bon état.

Et puis, ce fut l'occupation de l'immeuble qui va à nouveau bloquer toute réalisation au moins pendant deux ans (en effet, seul le juge peut prononcer l'expulsion, et la police la faire exécuter, et quand il y a de nombreux enfants — ce qui est le cas au 61 rue Myrha — de longs délais sont accordés).

Une belle occasion manquée !

Comment se fait l'attribution des logements sociaux à Paris

*Qui attribue les logements sociaux ? Comment ? Quelles conditions remplir pour en obtenir ?
Autant de questions auxquelles cet article essaie de répondre...*

Accéder à un logement social type HLM (on dit maintenant P.L.A. = Prêt Locatif Aidé) à Paris peut être considéré comme un privilège vu le nombre important de demandeurs (50.000 environ) et le petit nombre de logements à attribuer chaque année (c'est-à-dire l'ensemble des logements vacants et des logements neufs). Un article paru dans le numéro 46 (daté du 15 octobre 1994) de *PARIS, Le Journal* (Journal d'information de la Ville de Paris, disponible dans toutes les mairies et les services de la Ville), tente de faire le point sur cette question. Nous avons voulu approfondir ce sujet, à la lumière de l'expérience acquise par la tenue régulière de notre permanence logement.

• Les formalités nécessaires.

Les personnes qui souhaitent obtenir un logement social doivent impérativement déposer un dossier dans leur mairie d'arrondissement, et le renouveler chaque année lorsqu'elles reçoivent l'imprimé adéquat. Ces dossiers viennent rejoindre les quelques 65.000 dossiers en attente sur un fichier, tenu par la Ville et que peut consulter la Préfecture. Cette formalité est une condition nécessaire, mais bien sûr non-suffisante pour obtenir un logement. Il n'est pas rare de voir des personnes ayant déposé un dossier dans les années 70, toujours en attente.

Il faut en effet préciser que les dossiers ne sont pas du tout traités par ordre d'ancienneté, et telle personne venant de déposer une demande en 1994 pourra être satisfaite cette année, alors que telle autre l'ayant déposée en 1976 peut encore attendre longtemps.

Signalons aussi que tout demandeur de logement peut aussi remplir directement un dossier auprès des sociétés d'H.L.M.

Enfin, pour avoir accès à un P.L.A., les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond qui dépend du nombre de personnes dans la famille. Ce plafond vient d'être relevé de façon importante (donc de plus en plus de personnes peuvent postuler).

Petit Lexique

- A.P.L. = Aide Personnalisée au Logement (dont le montant varie avec les ressources et la taille de la famille - prestation gérée par la C.A.F.)
- C.I.L. = Caisse Interprofessionnelle du Logement (organisme collecteur du 1% patronal)
- P.L.A. = Prêt Locatif Aidé (nouveau nom des anciens H.L.M., logement social à environ 33 F le m²).
- P.L.I. = Prêt Locatif Intermédiaire (logements intermédiaires à environ 56 F le m²).
- P.O.P.S. = Protocole d'Occupation du Patrimoine Social (signé entre la Ville et la Préfecture en fonction duquel 15% du contingent attribué par ces deux organismes sont réservés aux plus démunis).

• Qui attribue ?

Tous les organismes qui participent au financement du logement, suivant des pourcentages précis :

- **la Préfecture** (du fait du financement de l'État) a un droit d'attribution sur 30% des logements, soit 5% pour les fonctionnaires et 25% pour les prioritaires (mal-logés notamment) ;

- **la Ville** (du fait de la garantie qu'elle donne pour les emprunts) a un droit d'attribution de 20%. Ce pourcentage peut être beaucoup plus élevé quand elle accorde des subventions supplémentaires (si elle finance une surcharge foncière par exemple) ;

- **les employeurs** qui financent dans le cadre du 1% patronal obtiennent des droits d'attribution (par l'intermédiaire des C.I.L.) proportionnels à leur investissement ;

- le reste est à la libre disposition de **l'organisme constructeur**, l'OPAC étant le principal puisqu'il gère plus de la moitié des logements sociaux de Paris.

• Combien de logements attribués chaque année ?

Du fait du faible taux de rotation (seuls 4% environ des logements se libèrent chaque année dont une majorité de petits logements), la Préfecture attribuera cette année environ 1100 logements à Paris et 40 à 50 logements en banlieue, tandis que la Ville en attribuera environ 1200 à Paris (auxquels il faut ajouter les logements de banlieue).

• Le logement des "plus démunis" (P.O.P.S.)

Suite à la signature du Protocole d'Occupation du Patrimoine Social, la Préfecture et la Ville ont décidé que 15% des logements qu'elles ont à attribuer le seront au bénéfice des "plus démunis". Ceux-ci doivent contacter les assistantes sociales de la DASES ou du BAS pour qu'elles montent un dossier P.O.P.S. Le seul problème, c'est que les conditions mises sont tellement compliquées — et changeantes — que peu de dossiers dont nous avons eu connaissance ont abouti. De plus, parmi les "plus démunis", il y a souvent beaucoup de familles nombreuses, tandis que les logements proposés sont en majorité petits (F3 et F2).

• Qui a la décision ultime ?

Ce sont les organismes gestionnaires des logements qui décident si la candidature proposée par la Préfecture ou la Ville est acceptée ou non. Pour cela, ils regardent essentiellement la solvabilité de la famille. Actuellement, ils demandent que les ressources (sans compter les allocations familiales ou la future A.P.L.) soient au moins égales à 4 fois le prix du loyer. C'est à dire que, par exemple, pour un F3 au loyer (hors charges) de 2.500 F, la famille devra avoir un revenu salarial d'au moins 10.000 F. Les "smicards"

peuvent donc s'armer de patience. Bien sûr, si l'organisme en question est directement intéressé par le relogement d'une famille (pour avancer une opération de rénovation par exemple, comme c'est le cas de l'OPAC à la Goutte d'Or où le relogement est une obligation légale), on sera beaucoup plus souple sur ces règles.

• Les attributions par la Préfecture.

Les fonctionnaires doivent s'adresser au service social de leur administration (ceci pour avoir accès au contingent 5% fonctionnaires).

La Préfecture prend aussi sa part dans les relogements des personnes évacuées pour péril ou sinistre, et, suivant les accords passés avec la Ville, dans les relogements nécessités par les opérations d'urbanisme (c'est le cas à la Goutte d'Or où un certain nombre des personnes relogées dans le cadre de la Rénovation le sont sur le contingent préfectoral).

Le reste des 25%, une fois retirés les relogements faits dans le cadre du P.O.P.S., des périls ou sinistres et des rénovations, est attribué aux mal-logés. A noter que dans ce contingent restant, il y a une majorité de F2 et de F3 et peu de F4 ou de F5.

Il faut tout d'abord savoir que la Préfecture ne s'intéresse qu'aux dossiers signalés par un service social, une association ou un élu.

De plus, elle a établi de nouveaux critères internes qui rejettent les dossiers des demandeurs :

- ne travaillant pas à Paris,
- ou dont l'employeur cotise au 1% patronal,
- ou qui travaillent pour la Ville de Paris.

Enfin, deux autres critères essentiels interviennent :

- la **solvabilité** de la famille : cela ne sert pas à grand chose de présenter à un organisme gestionnaire de logements la candidature d'une famille ne gagnant pas assez suivant les critères définis par l'organisme en question (cf. plus haut).

- la **taille** de la famille : compte-tenu de la rareté des grands logements, les familles de plus de 4 enfants ont peu de chances de voir leur demande aboutir.

• Les attributions par la Ville

Il faut d'abord préciser que la Ville, et ses sociétés, disposent encore d'un patrimoine important en banlieue. Ces logements, souvent moins chers, sont très utilisés pour les personnes victimes de péril ou de sinistre, ou pour les employés peu fortunés de la Ville (notamment, tous ceux qui travaillent à la Propreté, ce qui peut paraître bizarre quand on connaît les horaires de travail de ces employés).

Une partie du contingent est aussi consacrée au relogement des personnes évincées pour cause de rénovation, qui ont de nombreuses chances de trouver un appartement à Paris (la loi oblige en principe à reloger dans l'arrondissement ou les arrondissements limitrophes).

La Bureau des Attributions de la Direction de la

**Bureau du Logement
de la Préfecture de Paris :**
50 avenue Daumesnil - 75012 PARIS

**Bureau des Attributions
de la Ville de Paris :**
6 rue Agrippa-d'Aubigné - 75004 PARIS
Antenne dans les mairies d'arrondissement.
Ce Bureau dépend de la D.C.L. = Direction de
la Construction et du Logement de la Ville de
Paris (17 Bd Morland - 75004 PARIS)

Construction et du Logement s'occupe directement des logements en banlieue.

Quant au reste, il est partagé en deux moitiés : l'une est attribuée par le Maire de Paris, et l'autre par les Maires d'arrondissement, ce qui veut dire que le Maire du 18ème n'a de pouvoir d'attribution que sur 1/40ème du contingent de la Ville, une fois retirés les 15% réservés aux "plus démunis" (dans le cadre du P.O.P.S.), les logements proposés aux victimes de péril et de sinistre et ceux nécessaires aux opérations de rénovation, ce qui ne fait pas beaucoup, tandis que le Maire de Paris en attribue la moitié.

Bien sûr, certains élus "importants" peuvent transmettre des demandes "pressantes" au Cabinet du Maire et obtenir ainsi des relogements, hors du contingent de l'arrondissement.

En réalité, le pouvoir de certains élus est plus important du fait que la plupart des Conseils d'administration des organismes gestionnaires de logements sont présidés par un Adjoint au Maire ou un Conseiller de Paris : ainsi est-ce le cas de l'OPAC, présidé par Jean Tibéri (1er Adjoint au Maire de Paris).

**Principaux organismes
dépendant de la Ville de Paris :**

- O.P.A.C. = Office Public d'Aménagement et de Construction (ex Office H.L.M. de la Ville de Paris) - 49 rue Cardinal Lemoine - 5ème
- R.I.V.P. = Régie Immobilière de la Ville de Paris - 4 place St Thomas d'Aquin - 7ème
- S.A.G.I. = Société Anonyme de Gestion Immobilière - 64 rue de Lisbonne - 8ème
- S.I.E.M.P. = Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris - 29 Bd Bourdon - 4ème)

• Les autres attributions

Les organismes gestionnaires ont — comme nous l'avons vu — possibilité d'attribuer eux-mêmes des logements dans le contingent qui reste à leur disposition.

De même, les employeurs qui cotisent se voient attribuer des logements en fonction de leur participation. Les places sont très convoitées, et la plupart des temps, ce sont plutôt les cadres ou la maîtrise qui en profitent.

• Les P.L.I. (Prêts Locatifs Intermédiaires)

Ces logements intermédiaires sont destinés aux personnes dont les revenus dépassent les plafonds P.L.A. Leur loyer est d'environ 56 F le m2 habitable (hors charges et parking). C'est principalement la Ville qui attribue ces logements qui sont de plus en plus nombreux. A noter que l'attribution d'un P.L.I. peut être très rapide, les candidats n'étant pas, pour le moment, très nombreux. Pour cela, il suffit de s'adresser au Bureau des Attributions de la Ville.

Plafonds actuels du P.L.A. à Paris (PC = personne à charge)		
1 personne seule	75.683	
2 personnes ne comportant aucune PC à l'exclusion des jeunes ménages	Conjoint inactif	Conjoint actif
	89.589	111.089
3 personnes, ou 1 personne avec 1 PC ou jeune ménage sans PC	129.437	151.021
4 personnes ou 1 personne avec 2 PC	169.607	194.728
5 personnes ou 1 personne avec 3 PC	201.222	231.683
6 personnes ou 1 personne avec 4 PC	226.384	260.709
Par personne supplémentaire	+ 25.136	+ 29.046

Secteur sud de la Goutte d'Or :

État d'avancement des chantiers

L'un de nos lecteurs, Jehan Mignot, s'est proposé de nous faire régulièrement le point sur l'état d'avancement des chantiers lancés par l'OPAC dans le secteur de Rénovation. Voici sa première "chronique"...

De nombreux chantiers ont connu une activité soutenue pendant la période estivale : leur état d'avancement se présente comme suit à la date du 1er novembre 1994 :

Démolitions

- 20 à 26 rue de la Goutte d'Or et 2 à 8 rue des Gardes : démolition pratiquement achevée ;

- 44 à 46 rue de la Goutte d'Or : démolition achevée. Un passage provisoire a été aménagé à travers le chantier pour permettre l'accès aux bâtiments du 48 Goutte d'Or qui ne devraient pas être démolis (et ce, pour permettre la démolition du bâtiment sur rue du 48 Goutte d'Or) ;

- 40 rue de la Goutte d'Or : les travaux de démolition ont été entrepris au mois d'août, puis interrompus. Ils devraient reprendre bientôt ;

- la démolition des immeubles situés 15 et 17 rue des Gardes et 24 à 30 rue Polonceau, ne devrait intervenir que vers la fin du 2ème trimestre 1995, car il reste encore à effectuer une quinzaine de relogements.

Constructions

- l'immeuble du 29 rue de Chartres (5 appartements + 1 local commercial) est achevé et livré. C'est la Préfecture de Police qui y attribue les logements ;

- l'ensemble immobilier sis 22 à 30 rue de la Charbonnière et 17 à 25 rue de Chartres (64 appartements + 118 places de parking + 800 m² de locaux commerciaux) devrait être livré dans le courant du 1er trimestre 1995. A noter que dans cet ensemble, on trouvera les premiers locaux mis à la disposition des associations et des locataires (56 m² + 84 m² à disposition des "Enfants de la Goutte d'Or" et de l'"APSGO", avec possibilité

d'accès aux locataires sous des modalités à définir) ;

- la construction de l'ensemble immobilier bordé par les rues de la Goutte d'Or, des Gardes (côté impair) et Polonceau a démarré dans le courant de l'été et devrait être achevée au début 1996 : cet ensemble devrait comprendre 94 appartements, 201 places de parking, 644 m² de locaux commerciaux et deux locaux collectifs résidentiels (68 m² au RDC et 99 m² en sous-sol) ;

- les travaux de terrassement du futur ensemble immobilier (56 appartements) situé du côté pair de la rue des Gardes devraient être entrepris dès que sera achevé le terrassement des immeubles situés du côté impair de cette rue, ce qui ne devrait plus tarder.

Il convient de noter que la rue des Gardes ne sera vraisemblablement rendue accessible aux piétons et aux voitures que lorsque la construction des immeubles la bordant sera achevée.

Aménagements et travaux d'embellissement

- placette de la rue des Islettes : les travaux de pavage sont terminés et des arbres vont être prochainement plantés. Le Bureau de Poste devrait enfin ouvrir ses portes à la mi-novembre (cf. page de droite). L'entreprise de gros-œuvre L.B.A., qui construit plusieurs immeubles dans le quartier, a installé provisoirement ses locaux de chantier dans l'ancien entrepôt situé au fond de la placette. Ce bâtiment sera ultérieurement démolí pour laisser la place à des ateliers d'artiste. La P.M.I. et la halte-garderie (actuellement au 50 rue Stephenson) vont bientôt s'installer dans les locaux d'activité qui font face au Bureau de Poste ;

- placette de la "pointe" Goutte d'Or/Chartres : l'escalier a été reconstruit et le dallage du sol va être effectué. Des lampadaires et la fontaine Wallace ont été installés, et des arbres vont être prochainement plantés. Ces travaux, effectués par les services de la Voirie, devraient être achevés début 1995 (1).

- enfin, les travaux de ravalement menés par les copropriétés dans le cadre de l'O.P.A.H. se poursuivent : ainsi en est-il des immeubles suivants : 42 et 47 rue de la Goutte d'Or, 31 et 33 rue de Chartres et 17 et 19 rue Polonceau...

(1) NDLR : avec bonheur, on constate que des meulières ont remplacé le béton, et qu'aucune installation en forme d'urinoir n'entoure plus la fontaine Wallace !

21 GOUTTE D'OR : UN RELOGEMENT QUI URGE !

Alors que l'OPAC a commencé à entreprendre le relogement des habitants des hôtels meublés à démolir dont il est propriétaire, et met en place des solutions innovantes pour les "isolés" (cf. en bas et à gauche de la page 3), la Ville, propriétaire de l'hôtel du 21 rue de la Goutte d'Or, se refuse encore à précipiter le relogement (notamment des familles qui y vivent) selon les engagements pris en 1984 (relogement à Paris dans un logement social).

Qu'attend-on ? Déjà, plusieurs plafonds se sont effondrés... Ce relogement urge, et est possible. A notre connaissance, l'OPAC a proposé des solutions pour les familles. La Ville n'a plus qu'à donner son accord... Espérons que cette fois, le bon sens à nouveau l'emportera !

Bureau de Poste des Islettes : Enfin l'ouverture !

*Non prévu à l'origine du plan de rénovation,
demandé en 1989 par Paris-Goutte d'Or,
le Bureau de Poste de la rue des Islettes va (en principe !) enfin ouvrir...*

Elle a tellement été annoncée que l'on a peine à y croire. Mais cette fois-ci, rien ne devrait plus s'opposer à l'ouverture de la poste de la rue des Islettes dans le courant du mois de novembre. Les aménagements intérieurs sont quasiment terminés, le système informatique bientôt branché et surtout, le personnel recruté. Car si l'on en croit la direction de la poste Clignancourt, dont dépend le nouveau bureau, c'est au niveau du recrutement que l'affaire a traîné : malgré un appel d'offre sur tout Paris, personne ou presque ne voulait venir travailler à la Goutte d'Or. Un problème récurrent sur le 18ème arrondissement explique-t-on à la Poste, histoire de nous consoler.

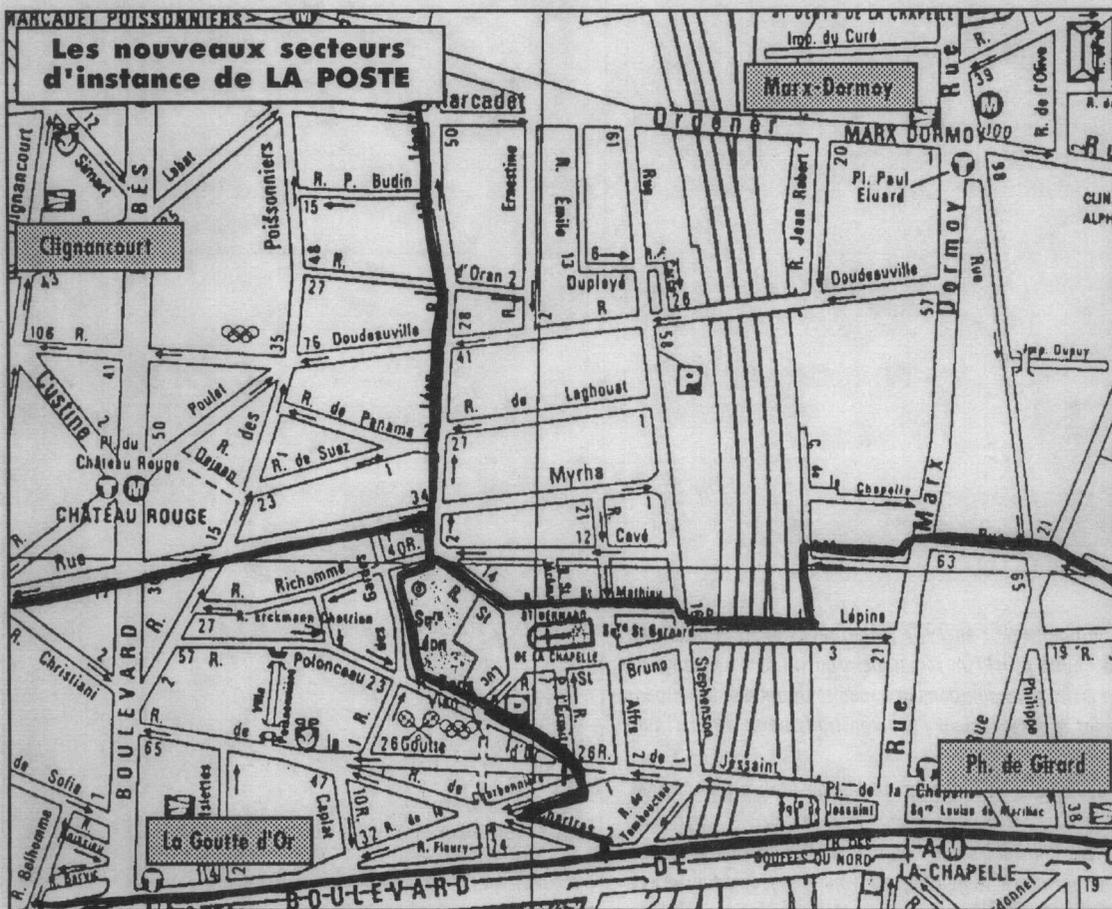
Mais la patience a payé : dix agents étrenneront bientôt les locaux flambant neuf de la rue des Islettes, et l'on aurait tort de boudier son plaisir. Car le résultat devrait être à la hauteur des espoirs des habitants du quartier. Murs en bois chaleureux, guichets ouverts sans hygiaphone, postes informatisés, distributeur automatique, la Poste a fait les choses en grand : plus de 2 millions de francs



ont été consacrés à l'aménagement intérieur. 2 postes 1/2 sont consacrés à l'accueil du public, sans compter les deux vacations par semaine d'un interprète (kabylo-arabe-anglais), et ce n'est qu'un début. En vitesse de croisière, la nouvelle antenne - qui touche 3180 foyers pour 6800 habitants - pourrait ouvrir un quatrième guichet.

Quant à la sectorisation, elle ne devrait pas trop froisser les susceptibilités des habitants rendus méfiants par le précédent de la nouvelle crèche (voir plan). La poste Goutte d'Or sera bien une poste pour la Goutte d'Or, et les habitants de la rue Myrha - hors de son secteur - peuvent toujours se consoler en se disant que son ouverture permettra de désengorger les guichets de Clignancourt ou de Marx-Dormoy !

**Bureau de Poste
"Paris
La Goutte d'Or"
11 rue des Islettes**



46 rue de la Goutte d'Or : Adieu au "Village Barbès"

1944 : les alliés bombardent la gare de triage au nord de Paris. Des bombes tombent rue Polonceau, villa Poissonnière, rue de la Goutte d'Or, rue des Islettes...

Monsieur Kahn, un juif texan avec un grand chapeau et une canne revolver, était propriétaire du 48 rue de la Goutte d'Or : c'est lui qui fit édifier en 1946-47, à l'emplacement des constructions sinistrées, une dizaine d'échoppes en recul sur l'alignement : le "Village Barbès".

Il s'organisait autour de deux galeries couvertes et débouchait sur une cour au pied d'un petit immeuble résidentiel de quatre niveaux bâti à la même époque.

Sur la grande enseigne qui, à la manière d'un *saloon* de l'Ouest américain, surmontait et unifiait les boutiques du village de planche, le passant attentif pouvait déchiffrer :

VILLAGE BARBÈS

CENTRE COMMERCIAL POPULAIRE

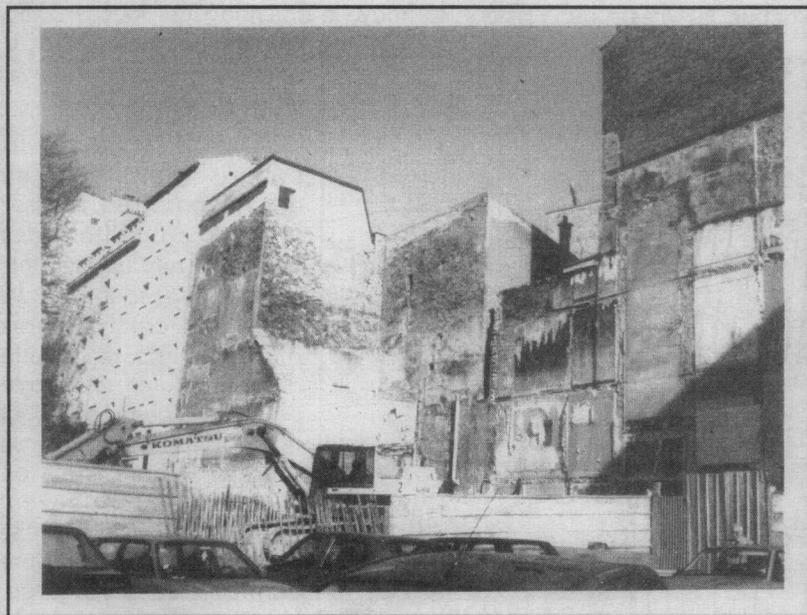
Premier *supermarket* de Paris, le Village Barbès a assumé, sans doute bien



au-delà des ambitions de son fondateur, un rôle de pôle commercial au cœur d'un quartier éprouvé par la guerre.

Peu à peu, l'ensemble a été abandonné ou utilisé comme locaux d'activité, évoquant ainsi l'image désuète et héroïque de ces villes minières désertées.

(extrait de "La Goutte d'Or Faubourg de Paris", ouvrage collectif sous la direction de Maurice Culot et Marc Breitman - Éditions AAM/Hazan - Paris 1988)

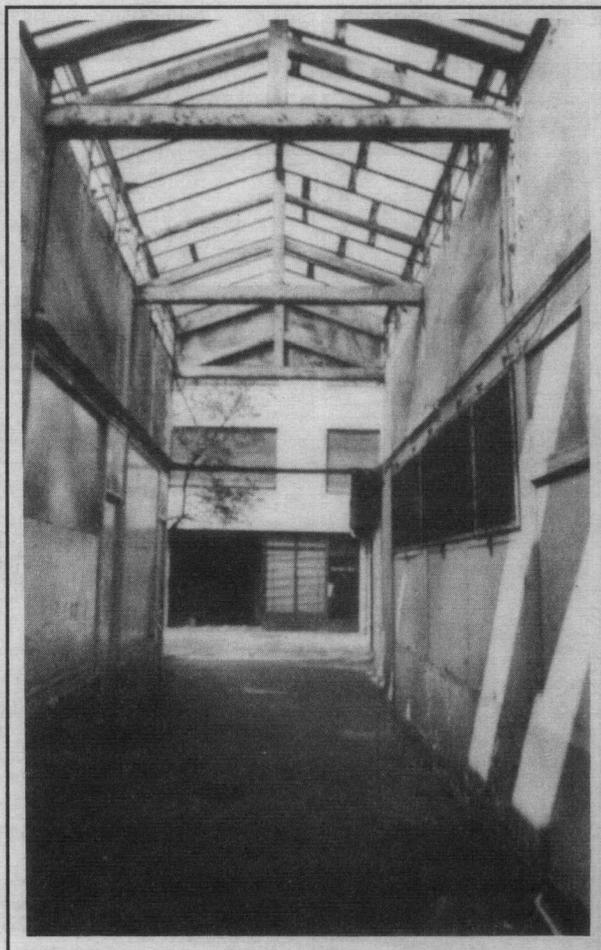


Photos :

1. en haut et à droite : la rue de la Goutte d'Or en 1987 (avant rénovation). À droite, en retrait, l'entrée du Village Barbès (46 Goutte d'Or). On remarquera aussi l'abaissement d'un étage de l'immeuble sis au 44 Goutte d'Or, suite aux bombardements. De même, les anciens immeubles bâtis à l'angle de la rue des Islettes avaient été reconstruits après 1944 (Photo AAM, Bruxelles).

2. en bas et à droite : une des deux galeries couvertes du Village Barbès (Photo AAM, Bruxelles).

3. ci-dessus : la parcelle démolie. Les immeubles que l'on voit sont le 42 Goutte d'Or et un côté de la Villa Poissonnière (par derrière). À gauche, on voit quelques branches de l'espace vert qui devrait être préservé (Photo PGO).



UN CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR TOXICOMANES RUE PAJOL

L'association SOS DROGUE INTERNATIONAL vient d'ouvrir un Centre d'hébergement à l'intention des toxicomanes en situation précaire, et ce, dans un hangar rénové sis au 61 rue Pajol, pas très loin de notre quartier.

Le constat de départ est le suivant : *il n'existe à Paris aucune structure sanitaire ou sociale spécialisée ou non, susceptible d'apporter une réponse aux toxicomanes "actifs" en situation précaire. (...) Seule la restitution de leurs droits les plus fondamentaux (droits sociaux, droit à la santé, droit à un logement) permettrait l'accès à une identité retrouvée et plus tard seulement à une demande de soins spécialisés.*

Ce centre va s'efforcer de répondre à ces besoins en proposant deux types de services :

- un centre d'hébergement d'urgence (où des sujets intoxiqués peuvent se "poser" sans crainte, à l'abri des agressions et sollicitations de la rue, premier pas vers une dignité retrouvée). Le centre (d'une capacité de 30 lits) sera ouvert tous les jours de 19 h à 10 h du matin. Moyennant une petite participation financière, on aura accès aux services suivants : repas froid et boissons chaudes, nuitée, petit déjeuner et laverie automatique. La réservation pour la nuit pourra être faite par la personne elle-même ou par un tiers institutionnel.

- une consultation médico-sociale d'orientation et d'accueil qui fonctionnera le matin et qui devrait permettre d'offrir des prestations à ceux qui n'y ont jamais accès, assurer l'interface avec les services sanitaires traditionnels et le dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes.

C'est Anna Fradet (qui a longtemps travaillé avec Espoir Goutte d'Or - EGO) qui assume la direction de ce Centre.

Centre d'Hébergement - 61 rue Pajol - 18ème

Tél. : 42 09 55 99 / Fax : 40 35 51 79

UNE FORMATION AU SYSTÈME JUDICIAIRE "PÉNAL ET ADMINISTRATIF"

L'A.D.C.L.J.C. (Club de Prévention du quartier) organise, avec l'Association des Juristes Berbères de France, une formation s'adressant en priorité aux travailleurs sociaux, militants bénévoles et enseignants travaillant sur le quartier de la Goutte d'Or. Cette formation vise à mieux faire comprendre le système judiciaire français et à former des relais qui pourront orienter et informer. Elle sera animée par des professionnels (avocats, substitut du procureur, juges, commissaire,...) et aura lieu du 23 novembre 94 au 10 mai 95 (10 séances prévues le mercredi de 19 h à 21 h 30 à la Salle St Bruno). Une participation de 30 F par séance sera demandée aux participants.

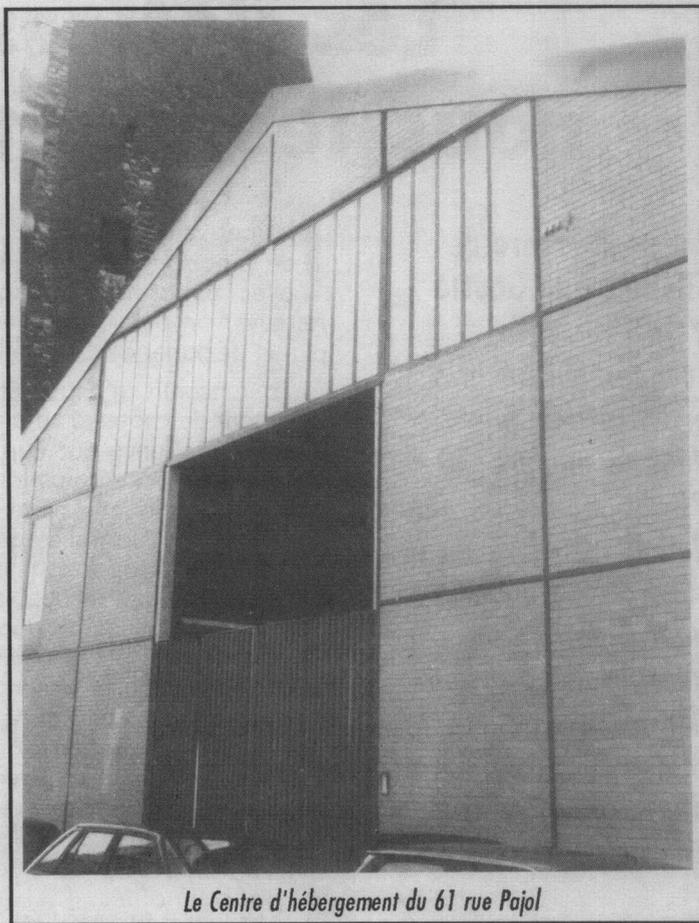
Renseignements et inscriptions en contactant :

Patrick Gosset (ADCLJC) au 46 07 61 64 (14h à 17h).

GOUTTE D'OR EN FÊTE 1995

C'est dès maintenant que la 10ème édition de "La Goutte d'Or en Fête" commence à se préparer. Elle devrait avoir lieu durant la première semaine de juillet... et 10 ans d'existence, ça se célèbre ! Appel est fait dès maintenant à tous les artistes, les volontaires, les foisonneurs d'idées ! Qu'ils nous contactent à la Salle St Bruno !

Paris Goutte d'Or au 42 62 11 13.



Le Centre d'hébergement du 61 rue Pajol

UN MARCHÉ AUX VOLEURS "GLISSANT"

Si les habitants riverains du métro "Barbès" sont plutôt satisfaits du fait que les rassemblements du "marché aux voleurs" ont presque disparu, en revanche, on est moins réjoui du côté des rues des Poissonniers, Dejean et Poulet, où le phénomène semble avoir glissé. S'agit-il des mêmes ? Pour parties seulement... En effet, il semble bien qu'à côté des vendeurs à la sauvette qui avaient déjà pris l'habitude de s'installer dans cette partie du quartier (maïs, lingerie féminine, bijoux, produits plus ou moins cosmétiques), des habitués de Barbès sont venus les rejoindre, accroissant ainsi les attroupements souvent générateurs de troubles et dans lesquels les échanges ne sont pas très légaux.

C'est d'ailleurs la constatation faite par les îlotiers lors de la rencontre organisée à la Salle St Bruno (cf. page 10) : ils estiment que si partie sud du quartier (au sud de la rue Myrha) est redevenue plutôt tranquille, par contre les problèmes s'accumulent dans la partie nord-ouest, notamment autour du marché Dejean.

**POUR ÊTRE RÉGULIÈREMENT
INFORMÉ**

ABONNEZ-VOUS !

En plus du trimestriel "Paris-Goutte d'Or", vous recevrez chaque mois "La Lettre de PGO" :

4 pages de nouvelles fraîches !

**Bulletin d'abonnement
page IV (encart central)**

Les îlotiers existent : nous les avons rencontrés !

"Y-a-t-il encore de l'îlotage à la Goutte d'Or ?"

La question un brin provocatrice posée dans le numéro 30 de PGO a trouvé un début de réponse lors de la rencontre organisée avec 4 îlotiers du quartier le 18 octobre dernier.

Mais beaucoup d'interrogations restent en suspens.

Les îlotiers sont joignables aux horaires de bureau en téléphonant au : 53 73 63 20.

Ils sont venus à quatre - trois gardiens de la paix emmenés par leur brigadière, avec uniforme et casquette - pour retrouver un public impatient d'en savoir plus et de parler de ses problèmes.

La rencontre n'a pas été vaine : il y avait tant de choses à se dire... Car le cri d'inquiétude lancé par Paris Goutte d'Or au printemps n'était pas fortuit. Habitants comme associations n'ont souvent pour seule vision de la police que la présence quotidienne et oppressante des cars de CRS. Des CRS bien incapables de répondre aux préoccupations du quartier ; ce sont en effet les nuisances qui rendent la vie quotidienne difficile, et non pas seulement les problèmes les plus en vue en haut lieu que sont l'immigration clandestine ou la toxicomanie. Or, il est précisément de la mission de l'îlotage de répondre à ces besoins quotidiens. "L'îlotage est une mission, rappellent les textes officiels, qui a pour finalités [...] de répondre durablement aux besoins d'aides des individus et du corps social, d'assurer les missions liées à la circulation, au stationnement et à l'hygiène". L'invisibilité des îlotiers et la difficulté à les joindre était donc d'autant plus frustrante et préoccupante, que dans le même temps se développaient les opérations coup de poing.

Grâce à cette réunion, les choses se sont un peu éclaircies. Les quatre îlotiers présents étaient là non seulement pour prouver leur existence, mais aussi pour tenter de faire comprendre leur action spécifique dans le quartier. Un pari à moitié gagné seulement car en décrivant leur mission, il en ont aussi montré les limites.

Un travail de terrain en profondeur

Certes, les îlotiers font un travail de terrain, alternant rondes pédestres et automobiles, nouant de véritables contacts avec les commerçants ou les habitants qu'ils rencontrent. Ils sont joignables et peuvent intervenir dans des domaines sensibles pour les riverains : conformité des commerces à la réglementation, stationnement anarchique, petites nuisances quotidiennes. Leur acclimatation dans le quartier leur permet d'ébaucher un authentique travail en profondeur, loin de la présence tape-à-l'œil des CRS. Selon eux, ils ont permis en quelques semaines de faire diminuer de manière conséquente le

nombre de dealers au Square Léon. Ils régulent par ailleurs quotidiennement les sorties d'école. Ce sont de véritables acquis que l'on porte volontiers à leur crédit.

... qui a ses limites

Mais il y avait pourtant dans leur discours comme un découragement. Que peuvent en effet 7 îlotiers - si grande soit leur bonne volonté - dans un quartier qui compte 30 000 âmes ? Qu'ils soient confrontés quotidiennement à des maux dont l'ampleur les dépasse ou bien rendus inopérants par des contraintes législatives, les voilà réduits, comme le sont aussi les habitants, à avouer leur impuissance. L'exemple du marché aux voleurs de Château-Rouge est révélateur. Moins après mois se développent autour de la rue des Poissonniers des trafics divers qui embouteillent les trottoirs et amènent une foule dense. Les îlotiers pourtant conscients du problème sont assez démunis. La législation leur interdit de procéder à une interpellation s'il n'y a pas flagrant délit ; or, leur arrivée est visible de loin... Et puis il y a l'effet de masse : "Quand on est quatre face à 200 personnes, avoue l'un d'entre eux, on ne peut rien faire". Tout est dit et ce scénario se répète à l'infini, qu'il s'agisse des joueurs de dés, ou des marchands à la sauvette pendant la période du Ramadhan.

Ne pas tout attendre de la police

Que faudrait-il donc pour contrer ce qui est présenté comme une fatalité ? Plus de moyens pour l'îlotage ? Sûrement. L'évidente disproportion entre les moyens et les besoins est à corriger. Une meilleure visibilité - peut-être par un insigne spécifique et par une meilleure communication - permettrait également un repérage plus facile par les habitants ou les responsables associatifs. Mais peut-être faut-il aussi, comme l'ont suggéré eux-mêmes les îlotiers, attendre moins de la police. Et si certaines solutions étaient entre nos mains ? Car si la police était moins sollicitée pour des problèmes mineurs de voisinage qui mobilisent une grande partie de son temps, elle aurait plus de moyens pour traiter les véritables sujets cruciaux. Cet appel vibrant au civisme lancé par un îlotier a au moins le mérite de poser les problèmes en termes nouveaux et de faire réfléchir sur les attitudes paradoxales de certains habitants. Se réfugier derrière des problèmes de police n'est-il pas parfois une manière de manquer à ses responsabilités ?

Secteur «CHÂTEAU-ROUGE» :

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

SUR L'ÉTUDE EN COURS

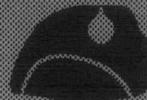
ISSN 0763-0662 - Dr de la Publication : M. Neyreneuf - Com. Paritaire : 66 173
Dépôt légal : 4ème trimestre 94 - Imprimerie : IDG (Paris 18ème)

Supplément

GRATUIT

au n° 32 (Novembre 94)

de PARIS-GOUTTE D'OR



Voila près d'une année que la SOPAREMA a commencé son travail consistant à conduire et coordonner des études préalables en vue de l'aménagement du secteur dit "Château-Rouge". Ce fut donc essentiellement une année d'enquêtes confiées à différents organismes, rythmée par trois rencontres avec les associations organisées à la Salle St Bruno (le 14 décembre 93, le 29 mars et le 12 juillet 94). En effet - et c'est la grande nouveauté par rapport à la façon dont a été préparée l'opération de rénovation du secteur sud de la Goutte d'Or - les études préalables sont menées tout en assurant une information régulière des associations et des habitants, grâce à ces réunions et à l'ouverture de l'Antenne de la SOPAREMA (29 rue Myrha).

D'ici la fin de l'année, on devrait avoir les résultats des cinq études menées (étude du bâti, enquête socio-économique, étude de commercialité, étude stationnement et organisation des espaces publics, étude historique). Commencera alors un travail d'analyse et de croisement de ces résultats qui devrait permettre d'aboutir à des propositions d'aménagement et à la définition de secteurs opérationnels.

En attendant, et avant que les résultats de ces enquêtes ne soient rendus publics, on trouvera dans les pages suivantes le point sur l'état d'avancement des études et la méthodologie mise en œuvre par la SOPAREMA, et ci-dessous les premières options qui sont et seront défendues par "PARIS-GOUTTE D'OR" (dont le secteur d'intervention - d'après ses statuts - va du Bd de la Chapelle à la rue Ordener).

(Photo ci-contre : FLORISA)

LES GRANDES OPTIONS DE "PARIS-GOUTTE D'OR"

Paris-Goutte d'Or, forte de son expérience acquise depuis plus de 10 ans dans le suivi de l'opération de rénovation du secteur sud de la Goutte d'Or, fait et fera entendre sa voix dans la mise en place des projets de réaménagement du secteur «Château-Rouge», en fonction des options suivantes :

• pour le bâti :

- Chaque fois que l'on rencontrera une réelle volonté des propriétaires de procéder à la réhabilitation d'un immeuble (et si l'immeuble concerné est effectivement réparable), il faudra privilégier cette voie.

- La procédure de "restauration immobilière" (injonctions de travaux faites aux copropriétés, moyennant possibilité pour tous les copropriétaires - bailleurs ou occupants - d'avoir accès à des subventions) s'est révélée efficace dans le secteur sud. Sans elle, bon nombre d'immeubles n'auraient pas fait de travaux, ou pas tant de travaux. Il serait bon de la lancer pour un certain nombre d'immeubles du secteur «Château-Rouge» en la couplant de façon efficace avec une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

- Dans le cas de démolition ou de réhabilitation lourde exigeant le départ temporaire des occupants, les garanties de relogement devraient être bien définies, comme ce fut le cas dans le secteur de rénovation de la Goutte d'Or.

- Lors des reconstructions, une attention particulière devrait être apportée à la création des équipements

publics manquants et de quelques locaux résidentiels ou associatifs (quasi-inexistants dans cette partie du quartier).

• pour les commerces

- Un effort sera à faire - dans le cas de démolition-reconstruction - pour réinstaller des commerces de proximité qui ont disparu.

- Pour le reste du tissu commercial, seules des campagnes répétées des divers services concernés pour faire respecter les réglementations (hygiène, étals, affichage des prix, bruit, livraisons,...) devraient permettre de faire évoluer favorablement la situation actuelle.

- Des solutions originales sont à chercher pour permettre que les livraisons puissent avoir lieu (dans le respect des réglementations) sans gêner la circulation ni la tranquillité des habitants.

• pour la circulation et l'espace public

- La réflexion, pour qu'elle soit cohérente et efficace, doit englober l'ensemble du quartier avec sa partie sud.

- L'option "quartier tranquille" devrait être retenue, permettant de redonner une meilleure place aux piétons, accroître les espaces verts, créer des zones "30 km/h" et assurer ainsi une meilleure sécurité à l'ensemble des habitants.

- Dans ce sens, l'association transmettra un certain nombre de propositions d'aménagement de la voirie et du sens de la circulation.

Où en sont les études lancées par la SOPAREMA ?

Petit lexique :

• D.P.U.R. = Droit de Prémption Urbain Renforcé :

Cette procédure a été votée par le Conseil de Paris du 26 septembre 1988. Depuis cette date, quand un propriétaire d'un des immeubles concernés veut vendre, il fait une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.). L'OPAC (auquel la Ville a délégué le bénéfice de la préemption) se substitue automatiquement à l'acheteur.

• O.P.A.H. = Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :

Procédure qui permet aux propriétaires bailleurs de recevoir de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) des subventions pour réaliser des travaux. Dans certains cas, les propriétaires occupants peuvent aussi recevoir des subventions du Conseil Régional, mais uniquement pour les travaux des parties communes.

• R.I. = Restauration Immobilière :

Procédure selon laquelle la Ville fait des injonctions de travaux aux propriétaires d'un immeuble. Ceux-ci ont en principe 3 ans (renouvelables) pour effectuer ces travaux, sous peine d'expropriation. Cette procédure a été utilisée de façon assez efficace pour les immeubles maintenus du secteur de Rénovation de la Goutte d'Or.

• SOPAREMA = Société Parisienne d'Économie Mixte d'Aménagement :

C'est à cette Société que la Ville a confié l'étude sur «Château-Rouge». A noter que, dès l'année prochaine, la SOPAREMA sera absorbée par la SEMAVIP, Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris dont le Président est René Béguet (Conseiller de Paris et... Président de la Salle St Bruno).

Une première constatation s'impose : le secteur "Château-Rouge" n'est pas homogène. On peut même y délimiter deux sous-secteurs en fonction du type de problèmes qui s'y posent (pour les besoins de l'opération, le secteur a été divisé en 12 îlots - cf. carte ci-contre) :

- le secteur Ouest (îlots 8 à 12) où les enquêtes de commercialité et de stationnement seront menées de façon exhaustive. Par contre, le diagnostic du bâti, complété par quelques enquêtes sur les résidents, ne portera que sur quelques immeubles test. En effet, l'état du bâti, tel que connu aujourd'hui, laisse supposer que les interventions seront plutôt orientées vers la restructuration des commerces et de l'espace public que vers une restructuration du bâti (même s'il n'est pas exclu que quelques propriétaires soient incités à engager des travaux de réhabilitation),

- le secteur Est (îlots 1 à 7) où une étude beaucoup plus approfondie du bâti est menée, accompagnée d'enquêtes systématiques auprès des occupants : l'analyse croisée de ces deux études permettra de préconiser le type d'intervention souhaitée pour certaines parcelles : réhabilitation légère dans le cadre de l'O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), ou réhabilitation lourde par intervention publique (avec relogement des habitants et restructuration complète de l'immeuble) ou encore démolition-reconstruction.

Voyons dans le détail où en sont les cinq études menées. Deux de celles-ci travaillent en complémentarité : celle sur le bâti et l'enquête socio-économique.

L'ÉTUDE DU BÂTI

Cette étude a été confiée au PACTE qui doit établir un diagnostic pour bon nombre des immeubles du secteur, notamment dans sa partie est. Ce diagnostic concerne l'état global de l'immeuble, à savoir sa structure, ses façades, l'état des parties communes et des réseaux, etc... La visite des logements, elle, est faite dans le cadre de l'enquête socio-économique.

Après avoir expérimenté sa grille d'analyse sur l'îlot 1, le PACTE s'est attelé en priorité aux îlots qui semblaient contenir le plus d'immeubles dégradés : 2, 3, 4 et 5 (dans lesquels ont déjà été définis

des secteurs de D.P.U.R. - Droit de Prémption Renforcé) ainsi que l'îlot 6. Un pré-rapport a déjà été remis à la SOPAREMA, dont il sera rendu compte lors de la prochaine réunion de concertation (prévue fin novembre ou début décembre).

En plus des secteurs de D.P.U.R., où la majorité des immeubles sont dans un état vétuste et devraient constituer autant de futurs secteurs opérationnels, deux autres zones posent problème : le côté pair de la rue Laghouat et la partie de la rue Myrha comprise entre la rue Léon et la rue des Poissonniers. En effet, on y trouve de nombreux immeubles dégradés isolés, entourés d'immeubles en bon état. Décider du devenir de tels bâtiments sera très délicat...

On constate aussi que déjà de nombreux immeubles ont été acquis en totalité par la Ville ou par un organisme dépendant d'elle (OPAC, autres sociétés d'HLM ou immobilières de la Ville), et que dans d'autres immeubles, les parts possédées par la Ville ou ces mêmes organismes sont importantes (les appartements, une fois vidés, sont souvent murés). Espérons que l'on saura tirer profit de ces ressources quand des relogements seront rendus nécessaires pour entreprendre des réhabilitations lourdes.

L'ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette étude menée par le Cabinet ALFA doit apporter des éléments précis concernant :

- les caractéristiques de la population et son évolution récente,

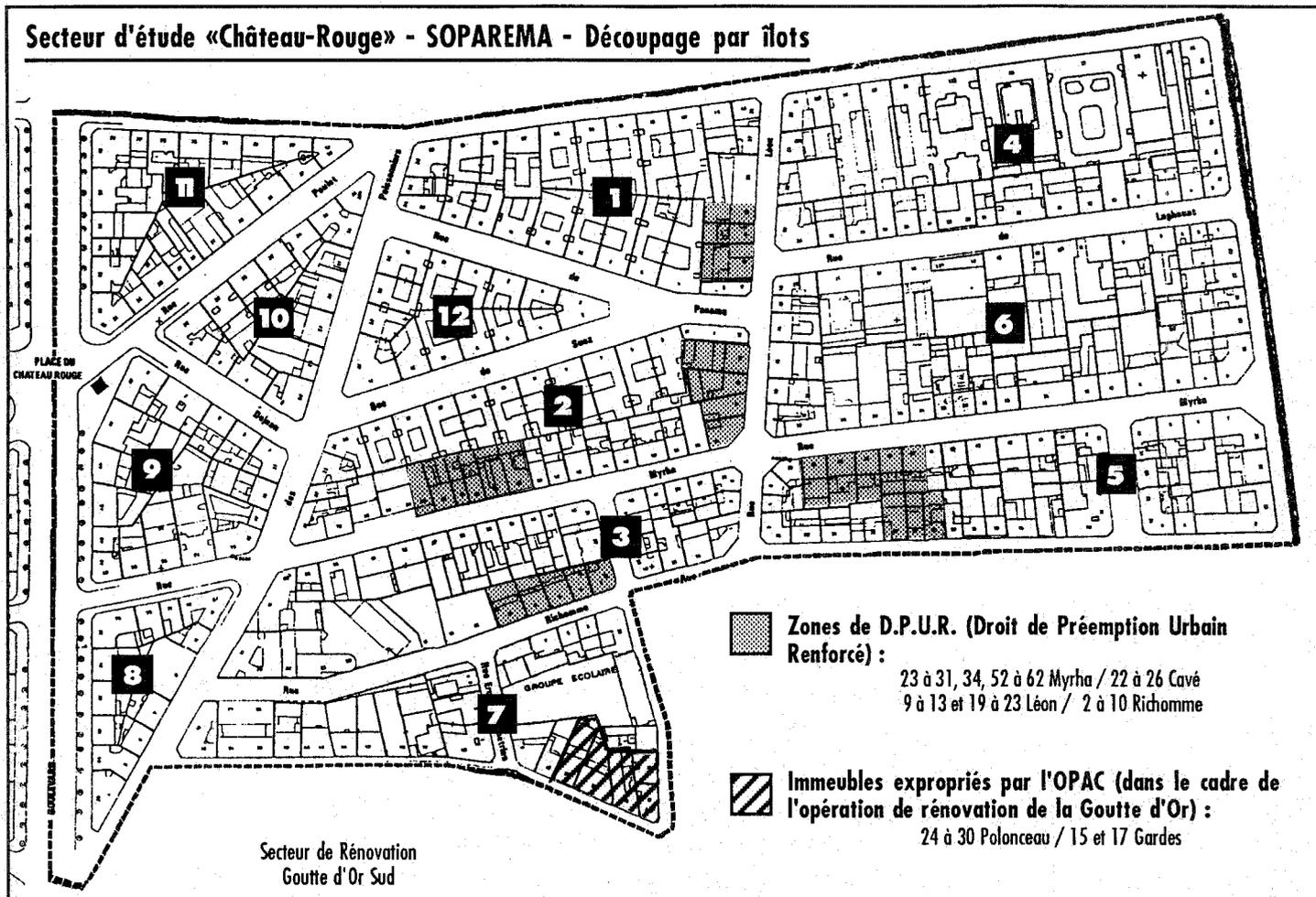
- les attentes des diverses composantes de la population concernant les équipements du quartier (commerces, équipements sociaux),

- les difficultés inhérentes à la vie du quartier, telles qu'elles sont ressenties par les habitants, ainsi que leur attachement au quartier.

Elle devrait aussi compléter l'étude du bâti en apportant des informations portant

L'ANTENNE de la SOPAREMA
(Boutique au 29 rue Myrha - Tél. 42 62 87 60)
est ouverte au public
le lundi et vendredi de 9 h à 12 h 30
et le mercredi de 14 h à 18 h

Secteur d'étude «Château-Rouge» - SOPAREMA - Découpage par îlots



sur les conditions d'occupation des logements et le niveau de confort de ceux-ci.

D'ores et déjà, 500 enquêtes ont été effectuées dans les îlots 1 à 5, et 500 autres finissent de l'être dans les autres îlots. Dès novembre, une centaine de questionnaires qualitatifs seront réalisés afin d'approfondir un certain nombre de thèmes qui n'auraient pas été suffisamment développés au cours des phases précédentes.

Si sur certains îlots (1 et 4 par exemple), 15 % des résidences principales sont enquêtées, par contre, ce pourcentage monte à 30 % pour d'autres îlots (3 et 6), et ce, en fonction de l'état du bâti.

L'accueil des enquêtrices par les habitants est généralement bon, puisque sur les 500 premiers foyers enquêtés, seule une trentaine ont refusé de répondre.

LES COMMERCES

Après avoir fait un inventaire exhaustif des 350 commerces installés sur le secteur et analysé la dynamique commerciale existant, le Cabinet CERCIA (chargé de cette étude) a réalisé une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 commerçants implantés sur le périmètre d'étude. Cette phase descriptive devrait lui permettre de lancer un ensemble d'études de marchés sur les besoins en commerces et services de la population du secteur et d'analyser les options stratégiques du développement commercial. De là pourront sortir des propositions de réaménagement et de restructuration du commerce.

Si les objectifs de cette étude sont ambitieux, il faut - nous semble-t-il - relativiser largement les possibilités réelles d'action. En effet, dans notre système libéral, le commerce est régi par la loi du marché. Rien ne permet donc d'évincer

certains commerces pour en réinstaller d'autres, sauf si la Ville exproprie un immeuble (et encore : on sait la difficulté qu'a l'OPAC dans le secteur sud de rénovation pour faire venir des commerces traditionnels dans ses locaux commerciaux). Or, comme le secteur le plus commercial est en même temps celui où il n'y aura presque pas d'intervention lourde sur le bâti, il serait illusoire d'attendre quoi que ce soit de cet ordre. Par contre, il serait souhaitable de mener une action très ferme pour que les réglementations concernant l'hygiène, la propreté, les étals, les livraisons, etc... soient mieux respectées.

STATIONNEMENT-ESPACES PUBLICS

Un recensement de l'offre et de la demande de stationnement a été effectué en juin-juillet par COTEBA Management (groupe chargé de cette étude). Il en ressort un déficit global de l'offre par rapport à la demande. Ceci devait être affiné en tenant compte des parkings privés et publics à proximité du secteur.

De plus, le problème particulier des aires de livraison, ainsi que du comportement des véhicules de livraison a été étudié, notamment par une enquête auprès des commerçants.

Tout ceci permet d'envisager la deuxième phase, à savoir l'étude du plan de circulation interne au quartier afin de proposer des réponses concrètes aux services de la Voirie de Paris permettant de régler les différents problèmes rencontrés sur le site, notamment le stationnement et les difficultés de circulation dans les rues commerçantes (Poissonniers, Suez, Myrha).

Des propositions seront aussi faites concernant les aménagements pour la sécurité, les livraisons et la qualité de vie des habitants du quartier, et ce, sous les aspects divers de la voirie, du piéton, des parkings et des commerces.

A notre avis, le succès d'une telle démarche implique :

- que l'on élargisse la zone de réflexion à l'ensemble du quadrilatère compris entre le Bd Barbès et les voies ferrées d'une part et le Bd de la Chapelle et la rue Ordener, de l'autre,

- que ce secteur soit inscrit dans la liste des futurs "quartiers tranquilles", tels qu'ils sont définis par la Voirie, et que les moyens financiers adéquats soient dégagés.

ÉTUDE HISTORIQUE

Bertrand LEMOINE (Architecte historien) a fini son travail qui devrait être bientôt rendu public par la SOPAREMA.

Cette étude analyse la formation du quartier, son urbanisation (démarrée en 1780), sa population (45 000 habitants vers 1880 pour 28 000 habitants en 1990), les activités et commerces.

Le but de ce travail est de faire ressortir ce qui, au plan historique, distingue ce quartier de Paris, sa formation et son évolution jusqu'à aujourd'hui.

A noter que l'auteur de cette étude vient d'être désigné comme architecte-conseil pour la suite des opérations, ce qui nous semble être un bon choix.

Voici ce que l'on pouvait dire aujourd'hui sur l'état d'avancement des études lancées par la SOPAREMA.

D'ici peu (fin novembre ou début décembre), nous pourrions en savoir plus, puisque la SOPAREMA organisera en principe à cette date une nouvelle réunion d'information à la Salle St Bruno, où seront communiqués les résultats des enquêtes.

Nos adhérents et nos abonnés seront bien sûr informés de la date de cette rencontre et invités à y participer.

A suivre donc !

CET ENCART EST EXTRAIT DU N° 32 de "PARIS-GOUTTE D'OR"

En plus du trimestriel (24 pages), chaque mois l'association publie "La Lettre de PGO" (uniquement par abonnement) Avec ces deux publications, vous saurez l'essentiel sur ce qui bouge dans le quartier !

Vous pouvez vous procurer le trimestriel de PARIS-GOUTTE D'OR (10 F) auprès des commerçants suivants :

- Boulangerie du Franprix (10 rue de la Goutte d'Or) • Restaurant (52 rue de la Goutte d'Or)
- Pharmacie (2 rue Léon) • Salle St Bruno (9 rue St Bruno) • Marchand de journaux (rues Myrha et Stephenson)
- et (en principe) Kiosque à journaux de Château-Rouge

VOUS POUVEZ AUSSI VOUS ABONNER ou ADHÉRER À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

L'association a pour buts (d'après ses statuts) :

- de défendre les intérêts des habitants du quartier de la Goutte d'Or, délimité par le Bd de la Chapelle, le Bd Barbès, la rue Ordener et la rue Marx-Dormoy.
- de participer au réaménagement de ce quartier en prenant en compte ses caractéristiques populaires et multi-ethniques.
- de promouvoir un meilleur cadre de vie (notamment par la lutte pour l'hygiène et contre les nuisances).

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (3 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (7 numéros par an) au prix de 80 F (abonnement normal) ou de 100 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Poste : (pour portage à domicile)

• ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 80 F / soutien : 100 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• Ci-joint : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :

Nationalité : ce qui a changé

**Les modalités d'acquisition de la nationalité française ont changé depuis un an.
Comment devient-on Français aujourd'hui ? Mode d'emploi.**

Lors de la Fête de la Goutte d'Or, un débat sur l'acquisition de la nationalité française a réuni des représentants de la Direction des Populations et des Migrations, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés), de l'AIDDA et de l'ATMF. Souvent orageuse, la discussion a au moins montré la nécessité d'une information précise sur les dispositions de la loi du 22 juillet 1993, ce à quoi veut contribuer cet article :

1 • VOUS ÊTES DE TOUTE FAÇON FRANÇAIS

- si, né en France avant le 1er janvier 1976, vous y avez résidé de façon habituelle de 13 à 18 ans (sauf refus explicite de la nationalité)
- si l'un de vos parents est français
- si vous et l'un de vos parents êtes né en France
- si vous êtes né en France, et que l'un de vos parents est né en Algérie ou dans une ancienne colonie française ou territoire d'outre-mer, avant leur indépendance
- si vous avez acquis la nationalité française par déclaration avant vos 18 ans
- si né en France et de parents étrangers, vous avez été incorporé dans l'armée française, avant 21 ans et après le 1er janvier 1994.

2 • VOUS DEVEZ FAIRE ACTE DE VOLONTARIAT

- si vous êtes né en France après le 1er janvier 1976 de parents étrangers et que vous résidez en France de façon continue depuis au moins 5 ans.

• Comment faire ?

Entre 16 et 21 ans, vous devez remplir un formulaire - disponible dans les mairies, préfectures, tribunal d'instance, gendarmerie ou consulat - qui mentionne : "né en France et y résidant habituellement depuis 5 années, je manifeste la volonté d'acquérir la nationalité française." Vous devez joindre à cette ce formulaire un extrait de naissance et prouver votre résidence en France (certificats de scolarité, apprentissage, inscription à l'ANPE, etc.).

• Ensuite

- on vous remet un justificatif de l'accomplissement de la démarche

- l'administration transmet la demande au juge d'instance compétent

- ce juge vérifie que vous remplissez bien les conditions et vous convoque pour vous remettre l'exemplaire enregistré de la manifestation de votre volonté.

- si, au bout de six mois - à partir de la date à laquelle il délivre un récépissé - le juge n'a notifié aucun refus, l'enregistrement est obligatoire et vous devenez Français.

- en cas de refus, il vous informe et justifie sa décision. Vous avez six mois pour contester cette décision auprès du tribunal de grande instance.

• Attention ! si vous avez été condamné à une peine de six mois ou plus d'emprisonnement ferme pour des faits graves (proxénétisme, trafic de drogue, crime...) commis entre 18 et 21 ans, ou si vous faites l'objet d'un arrêté d'expulsion, vous ne pourrez devenir Français.

Des brochures plus détaillées sont disponibles dans les mairies, préfectures, tribunaux d'instance, mais aussi à la Salle Saint-Bruno.

3 • VOUS DEVEZ FAIRE UNE DÉCLARATION

• si vous êtes marié à une personne française depuis deux ans (sauf si vous avez un enfant en commun) et que vous habitez avec elle. Il faut de plus "être assimilé à la communauté française" (notamment par la langue), et être "de bonne vie et mœurs" (c'est à dire sans les condamnations et les arrêts d'expulsion cités plus haut).

• Comment faire ?

Vous devez remplir une déclaration au tribunal accompagnée d'une copie de l'acte de mariage, d'une attestation sur l'honneur signée devant le juge que vous vivez en communauté de vie, des documents confirmant l'attestation (bail, avis d'imposition...), d'un certificat de nationalité française du conjoint, d'un extrait de casier judiciaire délivré par le pays où vous avez habité dans les 10 dernières années, d'une copie de votre titre de séjour, d'une copie de l'acte de naissance de vos enfants éventuels, et la preuve qu'ils habitent avec vous.

• Ensuite

- le juge constitue votre dossier et le transmet au Ministère chargé des naturalisations, qui l'examinera de manière approfondie.

- si votre dossier est déclaré recevable, vous recevrez un exemplaire de votre déclaration, accompagné d'un numéro d'enregistrement. L'administration a un an au maximum pour se prononcer. En cas de refus, vous avez six mois pour le contester devant le tribunal d'instance.

4 • VOUS DEVEZ FAIRE UNE DEMANDE DE NATURALISATION

• si vous avez plus de 18 ans, résidez en France avec votre famille depuis 5 ans et y tirez l'essentiel de vos revenus. Ce délai de 5 ans est supprimé si vous êtes francophone, si vous êtes ressortissant d'un pays anciennement français, si vous avez déjà été français, ou si vous êtes né en France de parents étrangers, et que vous n'avez pas fait acte de volontariat entre 16 et 21 ans. Pour déposer une demande, il vous faut également "être assimilé à la communauté française" (notamment par la langue), posséder un titre de séjour et être "de bonne vie et mœurs".

• Comment faire ?

Vous devez déposer une demande à la Préfecture, accompagnée de votre acte de naissance (celui de votre conjoint, et votre acte de mariage), les actes de naissance de vos enfants mineurs, les documents prouvant votre résidence en France pendant la période demandée, un justificatif d'activité, et un extrait de casier judiciaire du pays où vous avez séjourné ces dix dernières années.

• Ensuite

- Le Préfet ajoute à votre dossier un rapport de police, une "fiche relative à votre assimilation", un extrait du casier judiciaire français et son avis sur votre dossier.

- Il transmet ensuite le dossier (au bout de six mois maximum) au Ministère chargé des naturalisations pour examen approfondi et éventuellement enquêtes complémentaires. Le dossier peut être instruit pendant plus d'un an. En cas de réponse favorable, c'est le Préfet qui vous en informe. En cas de refus, vous avez deux mois pour saisir le Ministère chargé des naturalisations d'une requête, ou de former un recours devant le tribunal administratif.

Une rentrée 94 calme... En sera-t-il de même en 95 ?

Grâce à l'ouverture in extremis d'une nouvelle école primaire, rue Pierre Budin, la rentrée 94 s'est déroulée sans gros problèmes d'effectifs, à l'exception des maternelles. Mais les inquiétudes demeurent pour les prochaines années. PGO ouvre à nouveau le dossier.

Après le coup de tonnerre de l'occupation de deux écoles par le Collectif Goutte d'Or, au printemps dernier, tous les regards convergeaient en cette rentrée 94 vers les écoles primaires. Le coup de sang des parents et des enseignants a fait éviter le pire. En trois mois, les services de la Ville ont permis à l'école "Budin-bis" de voir le jour, avec six classes, un réfectoire et des toilettes (mais sans cour - cf. encadré ci-dessous). Un résultat satisfaisant dont la prompte mise en œuvre est la preuve de l'efficacité des solutions d'urgence. On affiche donc, du côté des écoles primaires, à un vrai soulagement : conformément aux normes de la Z.E.P. (Zone d'Éducation Prioritaire), les classes ne dépassent généralement pas les 25 élèves... C'est bien le moins dans un quartier considéré comme "sensible" !

Côté maternelle en revanche, la situation reste extrêmement préoccupante et les listes d'attente grossissent. Seule la maternelle Marx-Dormoy est en mesure

d'accueillir quelques enfants nés en 1992. Et pour ceux nés en 93, ils sont plusieurs dizaines à ne pas avoir pu être accueillis à la rentrée. On rétorquera que l'accueil en maternelle n'est pas une obligation, mais c'est tout de même un comble dans un quartier où une scolarisation précoce semble être le préalable à une scolarité réussie. Quant au collège, le gain de quelques salles permet d'éviter l'explosion, mais pour combien de temps ?

Car si la rentrée 94 s'est déroulée sans heurts majeurs, les projections d'effectifs pour l'année à venir laisse présager de sérieuses difficultés à tous les niveaux. Afin d'améliorer leur capacité d'anticipation, et surtout de disposer de chiffres incontestables, les directeurs d'établissements scolaires de la Goutte d'Or ont décidé pour la première fois de mettre en commun leurs données. Cette "banque de données" des effectifs à la Goutte d'Or, niveau par niveau, est en cours d'élaboration et devrait être disponible dans

LA NOUVELLE ÉCOLE "BUDIN bis" COURT APRÈS SA COUR

Ils l'ont eue, leur école ! Les enseignants et les parents du Collectif Goutte d'Or n'étaient pas peu fiers d'inaugurer, samedi 8 octobre, les locaux du 3, rue Pierre Budin, réaménagés en catastrophe à la suite de l'occupation de deux écoles en mai dernier. Et la plaque commémorant l'action glorieuse, le ruban et le champagne n'étaient pas de trop pour exprimer une légitime satisfaction. Jusqu'au bout, le Collectif aura lutté pour obtenir une sixième classe qui n'était encore qu'hypothétique le jour de la rentrée.

Aujourd'hui, l'école compte 3 CP, 1 CE1, 1 CM1 et une classe de perfectionnement. Satisfaction également car l'école "Budin bis" vaut le coup d'œil : des locaux clairs et rutilants à faire baver d'envie les habitués de salles lépreuses et des plafonds mités, du mobilier neuf, tout est là pour le bonheur des élèves, de leurs parents et des enseignants. Tout ? Non, à vrai dire. On râle de ci de là à cause des tableaux, des escaliers ou des lave-vaisselle qui ne marchent pas. Mais surtout, il y a la cour. Ou plutôt, il n'y en a pas. La nouvelle école est obligée de partager celle du 5. Pour les récréations, on s'arrange en décalant les horaires. Mais à l'heure de midi, la cour frôle la suroccupation. Pourtant, un terrain voisin appartenant à la Ville ferait parfaitement l'affaire, mais il paraît que ce n'est pas possible...

Du côté des enseignants, on est aussi plutôt content, même si la structure de l'école empêche les



*Inauguration de l'école Budin bis par le Collectif Goutte d'Or.
Ci-dessous, le texte de la plaque apposée.*

**ÉCOLE "GOUTTE-D'OR"
OBTENUE
PAR LA VOLONTE
DES PARENTS ET
DES ENSEIGNANTS
DU QUARTIER .**

rapprochements pédagogiques entre niveaux. Pourtant, l'inquiétude demeure, car nul ne sait encore ce que sera "Budin bis" l'année prochaine. Une école mixte maternelle-primaire ? agrandie d'une septième classe ? Et avec

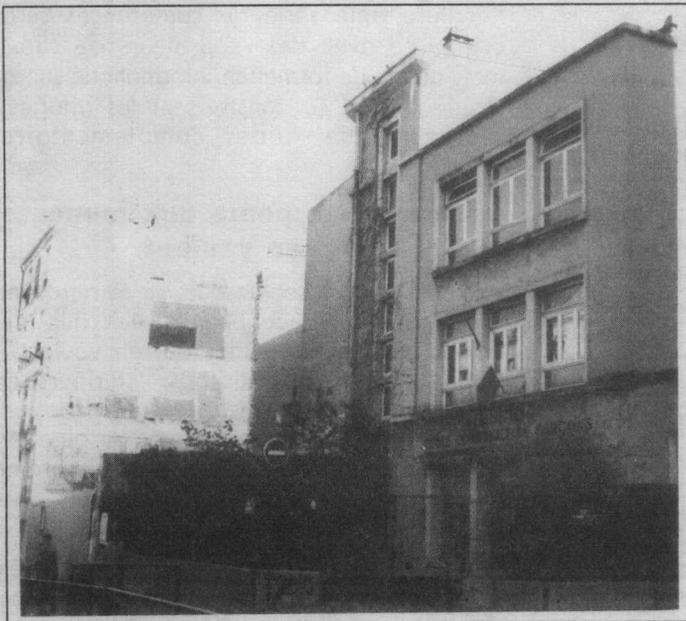
quelle cour ? Les questions restent en suspens, mais l'école existe, et pour le moment, c'est déjà beaucoup.

le courant du mois de novembre. D'ores et déjà, un manque de locaux en primaire se dessine, et ce par un simple effet mécanique. Les 3 CP actuels de Budin-bis deviendront naturellement 3 CE1. Comme l'école n'accueille pas de CM2, il n'y aura pas de sorties, et elle ne pourra pas prendre en l'état actuel des choses de nouveaux CP. Or, selon le plan de création de locaux scolaires adopté par la Commission Locale Interpartenaires du 25 octobre 1993, aucune livraison de salles n'est prévue pour la rentrée 95. A vrai dire, cette perspective ne laisse personne indifférent. Ni le Collectif Goutte d'Or qui reste extrêmement vigilant et s'est déjà réuni trois fois depuis le début de l'année. Ni la Mairie qui ne souhaite pas avoir à gérer de nouvelles occupations d'écoles : "chat échaudé craint l'eau froide". Alors de part et d'autre, on réfléchit. Plusieurs solutions existent. La plus réaliste serait peut-être de hâter la création de salles supplémentaires à l'école élémentaire de la rue Richomme - à l'emplacement du bâtiment muré du 7 - initialement prévue pour la rentrée 96, ce qui semble lancé (cf. ci-dessous).

Quoiqu'il en soit, une réunion de la "Commission ad-hoc Locaux scolaires" devrait avoir lieu dans le courant du mois de décembre. Elle permettra d'avancer dans la mise en œuvre de solutions d'urgence, et de poser la question des collègues, qui devient l'une des préoccupations importantes du Collectif Goutte d'Or.

Cette douloureuse question des effectifs ne doit pourtant pas faire oublier la réflexion plus globale sur les problèmes de l'école à la Goutte d'Or, telle qu'elle avait été amorcée au printemps dernier, à la fois par Paris Goutte d'Or, et par l'Interservices de Quartier. La ZEP a donné son accord à cette démarche, mais les choses en restent là pour l'instant. Espérons que, quelque soit sa forme, une discussion en profondeur puisse réunir tous les acteurs de l'école. Il en va du dynamisme et de la réussite de la ZEP Goutte d'Or.

PREMIERS COUPS DE PIOCHE RUE RICHOMME



La DASCO (Direction des Affaires Scolaires de la Ville) semble vouloir accélérer le mouvement puisqu'enfin, le 7 rue Richomme (immeuble muré depuis longtemps) vient d'être démoli. Un bâtiment relié à l'école voisine devrait y être construit, permettant de créer 2 salles de classe et de nouveaux ateliers et de mettre l'établissement en conformité sur le plan de la sécurité.

NATHALIE, INSTITUTRICE : PREMIÈRE RENTRÉE À LA GOUTTE D'OR

Elle a des yeux bleus qui pétillent, un sourire encore enfantin et un air doux et serein. Le 9 septembre, Nathalie a fait sa première rentrée à la Goutte d'Or, et elle n'a pas l'air malheureuse de son sort. Non pas qu'elle ait choisi son poste : ayant emménagé dans le 16ème, elle aurait bien aimé travailler à côté de chez elle. Mais le destin, en l'envoyant à la Goutte d'Or a eu le nez creux : s'il n'y avait pas les cahiers à porter, Nathalie revendiquerait bien volontiers le trajet quotidien en métro.

Au fond, la ZEP Goutte d'Or l'inspire plus que les écoles assoupies du 16ème : "J'aurais eu l'impression de ne servir à rien, avoue-t-elle, ici, il y a énormément de choses à donner." Il faut dire aussi que Nathalie n'a rien d'une novice en ZEP. Les quatre premières années de sa carrière, elle les a faites au Mureaux, une cité près de Mantes qui ressemble à l'image qu'on s'en fait... Une expérience difficile, mais dont elle garde un souvenir très riche : "Ça m'a apporté énormément ; je ne pense plus les mêmes choses qu'avant. J'ai eu des années fantastiques." Des années pourtant marquées par la violence, face à des enfants qui amènent à l'école des problèmes bien trop lourds pour eux.

Début juin, lorsque Nathalie a reçu sa lettre de mutation, elle est venue faire un tour à la Goutte d'Or, histoire de voir à quelle sauce elle allait être mangée. Devant sa future école, elle a rencontré une élève de CM1 qui lui a dit qu'elle y était très heureuse : c'était de bon augure. La première surprise de Nathalie a été de trouver un quartier vivant, où les gens sortent de chez eux, communiquent, et surtout où l'école est au cœur de la ville. Un constat déterminant qui modifie le rapport des familles à l'institution : "Ici, ce ne sont pas deux mondes qui s'opposent, se réjouit Nathalie. Les familles essaient de communiquer, de faire le lien avec l'école". Ce qui n'exclut pas les problèmes de langage. Il y a quelques semaines, un père turc est venu expliquer pourquoi son fils avait été absent. Nathalie n'a rien compris, mais elle sait au moins qu'il s'intéresse à la scolarité de son fils.

On comprend mieux alors son optimisme : dans son discours, nulle trace de découragement, d'inquiétude ou de fatigue. Nathalie ressent quotidiennement chez ses élèves et leurs familles l'envie de s'en sortir, et cela suffit à lui donner de l'énergie. Car enseigner en ZEP veut dire beaucoup plus que faire le programme : "Il y a des tas de choses à leur apprendre qu'ils ne savent pas chez eux, explique Nathalie, c'est tout un système de valeurs à leur faire passer". Ce qui n'empêche pas de garder le souci du niveau : "J'essaie de mettre la barre au même niveau qu'ailleurs ; seuls les moyens pour y arriver changent."

"On peut faire quelque chose de formidable" martèle convaincue Nathalie.

EOLE : Un souffle sur l'École

Bouillonnante de projets, l'association EOLE, qui réunit les établissements scolaires de la rue Marx-Dormoy et Doudeauville, entend ouvrir sur l'extérieur le monde parfois cloisonné de l'École.

Quand Agnès Thiébaud voit dans ses rêves l'école idéale, elle l'imagine ouverte sur le monde et sur les autres. Elle n'est bien sûr pas la seule.

Sauf que la directrice de l'école maternelle Marx Dormoy, qui est aussi l'une des fondatrices de l'association EOLE, tente depuis plusieurs années de réaliser ses rêves. Bourrée d'énergie et d'envies, elle conduit les projets les plus audacieux qui pourraient bien un jour donner un autre visage à l'école.

Quand elle arrive à Paris en 1989 pour prendre la direction de l'école maternelle Marx-Dormoy, Agnès Thiébaud a déjà quelques idées bien claires. A commencer par l'envie de profiter pleinement du complexe scolaire - unique à Paris - dans lequel elle se trouve : maternelle, primaire et collège réunis dans un même pâté de maison. Voilà une belle occasion de mettre en œuvre des synergies. Et les résultats sont là. Grâce à la convention inter-établissements, la maternelle bénéficie d'un gymnase, les enseignants de locaux informatiques, et les possibilités de libérer des locaux pour des activités annexes s'en trouvent multipliées. Mais ce n'est pas tout ; avec le développement des échanges pédagogiques, des classes de collège parrainent des maternelles et bientôt des 4ème joueront les tuteurs pour les futurs entrants en 6ème. Tout cela paraît naturel, mais il fallait y penser ; et surtout le réaliser.

Une école doit être ouverte sur l'extérieur

Mais Agnès Thiébaud avait bien d'autres ambitions : *"Pour moi, dit-elle, une école doit être ouverte sur l'extérieur. C'est une obligation dans un secteur chaud"*. Or, douloureuse surprise à son arrivée, elle découvre la pauvreté des liens existant. En janvier 1992, elle crée EOLE (Espace Ouvert en Lieu d'Echange) avec deux parents, un animateur et la concierge de l'école, pour combler cette carence. Au cœur du projet, la volonté de casser les barrières de l'école, d'échanger avec d'autres associations, de pouvoir financer des projets, en clair d'apporter à l'école un supplément d'âme. Pour Agnès Thiébaud, *"EOLE est complémentaire de l'école, elle inverse les situations d'échec, aborde d'une autre manière les gamins, tout en s'appuyant sur le système scolaire. EOLE entend faire la démonstration que le système éducatif peut s'ouvrir pour récupérer ceux qui en ont été exclus."*

Et concrètement ? Concrètement, c'est une foison de projets et de réalisations, dans des domaines qui vont du suivi scolaire à l'écriture de scénarios, en passant par les cours d'informatique ou de danse, l'alphabétisation, le théâtre... Avec toujours le souci de construire un projet à connotation pédagogique, pour remettre en confiance des enfants qui sont aussi élèves.

Un concours de scénarios pour les clips des DMBG

EOLE sait aussi jouer les parrains - voire les managers - de jeunes talents. L'aventure des DMBG en est un bon exemple (voir encadré page de droite). Repéré en juillet 1993 lors de la finale du concours de rap organisée pendant la Fête de la Goutte d'Or, le groupe de rap est devenu l'objet de toutes les attentions d'EOLE, l'incarnation de la démarche-maison. A l'évocation des succès du jeune groupe, les yeux d'Agnès s'illuminent. C'est que ses poulains sont au cœur du grand projet d'EOLE pour l'année 1994-95. Le mois de novembre devrait voir en effet le lancement officiel du concours de scénarios pour les deux clips que les DMBG tourneront au printemps prochain. Par groupes de 10, des jeunes du quartier - indépendants ou issus de classes et d'associations - vont plancher sur l'écriture d'un synopsis et d'un story-board succinct. Thème imposé, "le glas a sonné" et "je me laisse bercer", les deux titres enregistrés par le groupe l'été dernier. En guise d'aide à l'écriture, une série de conférences sera organisée avec des réalisateurs de clips, mais aussi une formation informatique sur la manière dont se construisent les images, ainsi qu'une aide complémentaire individuelle.

Un coup de pouce aux jeunes qui en veulent

Toute la philosophie d'EOLE se retrouve, concentrée dans ce projet : le coup de pouce aux "petits jeunes qui en veulent", l'appel à des intervenants extérieurs et artistes, l'utilisation d'un moyen d'expression proche des jeunes du quartier pour faire renouer avec l'écrit, un projet motivant et bien concret à l'arrivée. Une vraie démonstration.

Qu'on ne vienne pas dire après à Agnès qu'elle s'éparille. D'abord parce qu'en guise de réponse, elle a encore des tas d'autres projets à vous dévoiler. Ensuite parce qu'elle en est persuadée : EOLE ressemble comme deux gouttes d'eau à l'école de demain.

Avec juste en moins le C de "cloison".

Association EOLE

53 bis, rue Marx-Dormoy

Tél. : 42 05 95 13

LA RAISONNABLE ASCENSION DES DMBG

"Je me laisse bercer". Retenez bien ce titre, c'est peut-être le tube de l'été 95. Du moins est-ce l'espoir des quatre garçons de DMBG et de leurs supporters. A peine plus de deux ans après leur formation, les DMBG (Démonstration Musicale, de Barbès à Goutte d'Or) pensent "single", clip, et pourquoi pas succès.

L'histoire de ce groupe de rap 100% Goutte d'Or s'écrit comme l'harmonieuse conjugaison d'occasions en or, de travail acharné et surtout d'heureuses rencontres.

A commencer par celle de trois copains de la 3ème C du collège Clemenceau qui se retrouvent un beau jour de 1992 pour préparer en rap la journée de l'Europe, organisée par leur établissement. Mokelesse, Oswald, Yaro, et un quatrième qui ne poursuivra pas l'aventure se mettent au travail : "On a commencé à répéter après les cours, grâce à une prof d'anglais. Peu à peu, on nous a fait confiance."

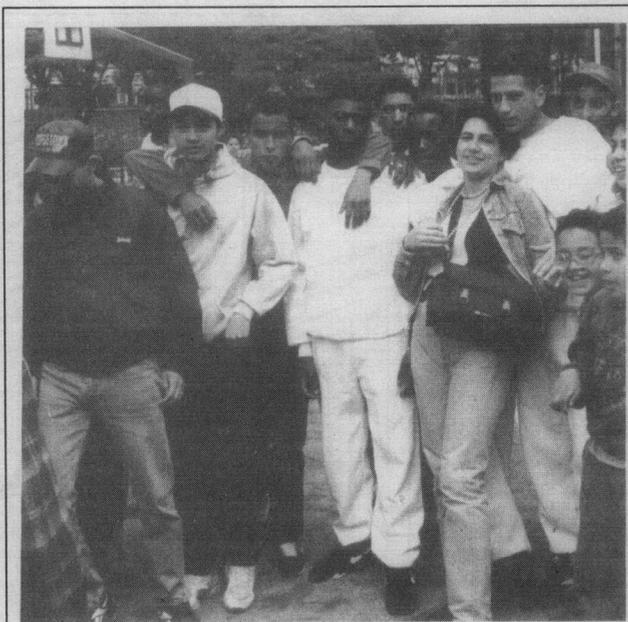
Le résultat, c'est "l'Europe", premier titre du répertoire DMBG, qui fait un tabac au collège Clemenceau :

"Les surveillants étaient étonnés, ils ne s'attendaient pas à ça ; on n'était pas des bosseurs. Mais nous, à ce moment là, on a même pas pensé qu'on allait faire un groupe." La suite ne va pas leur donner le temps de se poser des questions : en rencontrant les responsables du local jeunes, ils se retrouvent propulsés sur la scène de la Fête de la musique. L'année suivante, ils sont lauréats du concours de rap organisé pour la Fête de la Goutte d'Or. C'est à cette occasion qu'ils rencontrent Agnès d'Eole, très vite séduite par le professionnalisme et le talent d'écriture de ces quatre garçons dans le vent. Ce qui arrive ensuite en découle logiquement : concerts, enregistrement d'un disque au mois d'août dernier, et tournage des clips au printemps prochain. Voilà les DMBG

devenus le groupe de rap phare de la Goutte d'Or, avec des projets pleins la tête.

Mais cette rapide percée n'a pas rendu "bégueule" les trois garçons auxquels s'est adjoint l'hiver dernier Vinh, le musicien. S'ils ne voient pas d'un mauvais œil la perspective d'être des vedettes, ils n'en attrapent pas

pour autant la grosse tête ; ou du moins la cachent-ils bien... Et là où les clichés laissent présager un discours révolté contre la société et ses institutions, on a face à soi des jeunes hommes raisonnables, propres sur eux, attachés à leur famille et à l'école. Les DMBG ont les pieds sur terre, qu'on se le dise, et ils souhaitent juste mener l'aventure jusqu'à son terme, quel qu'il soit. Lucides, ils pensent avant tout à leur reconversion : "Du lundi au vendredi, c'est l'école. Il n'y a que le samedi qu'on répète toute la journée. L'école, c'est quand-même le plus important. On en a besoin pour peaufiner nos textes, c'est notre roue de secours. Et puis la musique, on ira jamais avec ça jusqu'au bout."



Les DMBG entourés d'amis

Le message des DMBG n'est donc pas révolutionnaire, il est même un brin conformiste aux yeux de certains. Ils se contentent de défendre l'image de leur quartier, contre des stéréotypes qu'ils rejettent. "Unis mais pas sectaires", ils veulent montrer qu'il se passe quelque chose à la Goutte d'Or, et donner l'élan à d'autres. Voilà pourquoi si tout va bien, une association verra bientôt le jour pour aider les jeunes qui veulent faire de la musique. Citoyens de leur quartier, les DMBG gèrent leur carrière toute jeune avec prudence et sans trop d'illusions. Et en attendant la gloire, ces fans d'IAM, dont le plus âgé a 18 ans, travaillent.

Tout simplement...

N.B. : Les DMBG se produisent le 22 déc. à partir de 22h30 au Divan du Monde dans le cadre de la soirée "Une Goutte d'Or dans la Nuit (cf. page 17)

Deux nouvelles activités à l'Arbre Bleu

L'ARBRE BLEU (lieu d'accueil Parents Enfants de 0 à 4 ans - 52 rue Polonceau - tél. : 42 59 38 26), organise cette année 2 nouvelles activités gratuites le matin :

ATELIERS PARENTS-ENFANTS

Le jeudi pendant les vacances scolaires de 9 h 15 à 11 h 15 - Entrée libre

- Jeudi 22 décembre : ÉVEIL CORPOREL
- Jeudi 2 mars : ÉVEIL MUSICAL
- Jeudi 27 avril : AUTOUR DU LIVRE

RENCONTRES À THÈMES

Discussion autour de la petite enfance - 1 mardi par mois de 9 h 15 à 11 h 15
Entrée libre - Les parents peuvent venir avec leurs enfants âgés de 0 à 4 ans.

- Mardi 15 novembre :

L'ENFANT, SA FAMILLE ET LE QUARTIER

Modes de garde, activités pour les moins de 4 ans.

- Mardi 20 décembre : LE JEU ET LES JOUETS

Quels jouets pour les tout-petits, l'importance du jeu chez le jeune enfant.

- Mardi 17 janvier : LES RYTHMES DE L'ENFANT
Sommeil, alimentation, développement de l'enfant.

- Mardi 21 février :

COMMENT S'EXPRIMENT NOS CULTURES ?

Les étapes de la vie, la langue de communication avec l'enfant.

- Mardi 21 mars : LA SÉPARATION
Entrée à la crèche, à l'école, les vacances, les séjours dans la famille.

- Mardi 18 avril : L'ÉCOLE MATERNELLE
A quoi sert l'école maternelle, qui y travaille ? Une journée d'enfant à l'école.

- Mardi 16 mai : VISITE D'UNE ÉCOLE MATERNELLE

- Mardi 30 mai : DISCUSSION SUR LA VISITE DE L'ÉCOLE
et PRÉPARATION DES VACANCES

75 rue des Martyrs : ouverture d'un espace culturel différent

"Le Divan du Monde"

A 10 minutes à pied de la Goutte d'Or, presque à l'angle du Bd Rochechouart, juste avant le célèbre cabaret "Madame Arthur", LE DIVAN DU MONDE vient d'ouvrir ses portes, prenant en quelque sorte la succession à un siècle de distance du DIVAN JAPONAIS, célèbre Caf'conc, immortalisé par Yvette Guilbert et Toulouse Lautrec.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle salle de spectacle qui viendrait concurrencer les Trianon, Elysée Montmartre ou Cigale tout proches. Non : l'objectif de Bernard Fargeau, son fondateur, est plus ambitieux : permettre aux jeunes (du 18ème et donc de la Goutte d'Or) de participer à des activités culturelles valorisantes, donner leur chance à des jeunes artistes et travailler en partenariat avec les structures locales (associations, centres d'animation, écoles, etc...), tout ceci en maintenant des tarifs très accessibles, que ce soit pour les spectacles (de 60 à 80 F) ou pour le bar. Bref, l'ambition est grande : donner aux jeunes le goût de créer et de se responsabiliser autour de projets artistiques, notamment musicaux et être un lieu d'agitation et de médiation culturelles dans le 18ème.

Pour cela, de nombreux contacts ont été pris par l'équipe du Divan, notamment avec les associations du quartier et les centres d'animation de l'arrondissement, et des premiers spectacles montés en commun sont déjà programmés.

Les projets fusent à une cadence soutenue. Jugez-en par vous-mêmes... Chaque mois, au Divan du Monde, seront programmés :

- la Tribu des PIBAMOS (= Pigalle, BARbès, MONTmartre) durant laquelle les jeunes dirigeront et animeront leur soirée pendant les vacances scolaires,
- un spectacle pour les enfants chaque mercredi après-midi,
- un spectacle pour les anciens,
- des auditions accessibles à tous où de jeunes artistes pourront présenter leur travail (le 1er et 3ème lundi du mois de 13h à 17h) et pourront ensuite être programmés en première partie de récital ou proposés aux autres petites salles d'Ile de France ainsi qu'aux cafés-musique de province et de banlieue,
- un artiste sur le Divan : un mercredi par mois, un professionnel va à la rencontre des jeunes,
- des ateliers auteur/compositeur : un matin par semaine, un professionnel de la chanson animera cet atelier. A l'issue du semestre, un récital sera donné au cours duquel les jeunes talents s'exprimeront,
- des ateliers communs jeunes/artistes confirmés où des spectacles seront élaborés associant des jeunes aux professionnels (théâtre et musique),
- un dimanche consacré à la découverte des cultures du monde,
- des expositions (photo, sculpture, peinture,...) où de jeunes plasticiens seront présentés,
- présentation de réalisations culturelles issues de l'action



sociale (comme un opéra-Rap "Oh Rage !" créé par des jeunes de Villiers le Bel),

- etc...

Les jeunes pourront aussi monter en partenariat des spectacles (c'est ce que feront le 22 décembre des jeunes de la Goutte d'Or), assister aux balances et répétitions des groupes, suivre des "master-class" en collaboration avec les centres de formation aux métiers du spectacle, etc...

D'autres projets se préparent aussi, rattachés à la vie du quartier ou de la région : organisation d'un Carnaval, participation au Festival de la Butte Montmartre, échanges et séjours artistiques, Festival des cafés-musique et des petites salles,... (cf. encadré en haut de la page de droite avec la programmation prévue jusqu'à fin janvier 95).

Bref, une belle initiative, à soutenir et à découvrir sans attendre !

LE DIVAN DU MONDE

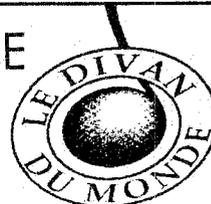
75 rue des Martyrs - 18ème

Tél. : 42 55 48 50

Organisé autour d'une E.U.R.L. (Entreprise Uninomiale à Responsabilité Limitée) et d'une association loi 1901 ("Tierra"),
le DIVAN DU MONDE est financé par la D.R.A.C.
la Préfecture Ile-de-France - Mission Ville -, et le F.A.S.,
et encouragé par la Ville de Paris.

LE DIVAN DU MONDE - PROGRAMME

(jusqu'à fin janvier 95)



MUSIQUES D'AUJOURD'HUI

- du 3 au 22 Nov. SERGE HUREAU Gueules de Piaf
du 9 au 21 Nov. NONNES TROPO
23 Nov. TRIBAL JAM Rap/Soul
24/25 Nov. *PRINTEMPS DE BOURGES*
Finales Ile de France
26 Nov. RAYMONDE et les BLANCS BECS
+ DIE MIMMI'S Allemagne-Punk/Rock
29 Nov. MUSH + BURNING HEADS
30 Nov. TARAF HAÏDOUK World Music
2 Déc. MAMA BEA Rock
3 Déc. LA T.R.I.B.U. + 9 RESPECT Rap/Ragga
5 Déc. FORBIDEN GORESEST
+ WARPATHE Allemagne-Hardcore
10 Déc. LUTHER ALLISON BAND Rock/Blues
12 Déc. TOUCH Rock
13 Déc. BLACK MARIA Rock
du 14 au 17 Déc. LES ÉTOILES Brésil
19 Déc. POLIA JORDAN Blues/Gospel
20 Déc. PALATA SINGERS Gospel
du 21 au 30 Déc. OH RAGE ! Opéra-Rap
22 Déc. Le 22 déc., l'Opéra-Rap "Oh Rage !" sera suivi de la soirée
"UNE GOUTTE D'OR DANS LA NUIT"
organisée par des jeunes du quartier (cf. détails ci-contre)
31 Déc. FÊTE RAÏ
du 2 au 7 Janv. LES MALASSIS Une création "Paroles"
11 Janv. LES CLAMS
+ LES VEILLEURS DE NUIT Rock/Java

- 12 Janv. LES CADAVRES
+ LES RÉFRACTAIRES Punk/Rock
20/21 Janv. BERNARD ALLISON BAND Jazz/Blues
26 Janv. ANTHONY GUSSI
+ NEW EXEMPLES Reggae

MUSIQUES & DANSES DU MONDE

- 28 Nov. RAGHUNATH MANET (Inde)
Chants, rythmes et danses de l'Inde
1/2 Déc. Les BAULS (Bengale)
14/15 Janv. KAROLINE ZAÏDLINE (Israël)
Chants hassidiques
27/28 Janv. SHEIKH HAMZA CHAKOUR
et les DERVICHES TOURNEURS (Syrie)

UNE GOUTTE D'OR DANS LA NUIT

Soirée dansante montée par des jeunes de la Goutte d'Or
(fréquentant l'association LAGO - 6 rue de la Goutte d'Or)

Au programme :

- 22h30 : animation D.J.
- 23h30 : "DOUBLE DUTCH"
- 0h : les "D.M.B.G."
- 0h30 : les "BARBÈS FAMILY"
- 1h : "SENSITIVE"
- 1h30 : Défilé de mode "habillé"
- 2h : "SENSITIVE"
- 2h30 : Défilé de mode "deshabillé"
- 3h : les "BARBÈS FAMILY"
- 3h30 : les "D.M.B.G."

Et (peut-être) une surprise !

TOUS au DIVAN DU MONDE
le 22 DÉCEMBRE de 22h30 à 4h
Prix d'entrée : 60 F

Le lundi 5 décembre, à la Halle Saint-Pierre :

Une heure de poésie égyptienne

Dans la Halle Saint-Pierre rénovée, au pied de la Butte Montmartre, l'association "Les Parvis poétique" essaie de donner vie à la poésie en organisant "Une heure de poésie avec..."

Dans le cadre de l'opération "Les Belles Etrangères" lancée par le Ministère de la Culture, une heure sera consacrée **le lundi 5 décembre (de 19h à 20h)** à deux poètes égyptiens. Ils déclameront (en arabe) leurs compositions, qui seront aussitôt traduites en français. L'entrée sera gratuite.

Les deux poètes, venus spécialement d'Égypte pour cette opération seront :

Mohammed Afifi MATAR - lauréat de nombreux prix nationaux et internationaux, Matar est reconnu comme étant un poète difficile et ambigu, mais infiniment riche et intimement lié à la terre et au sort des misérables. Passionnée et philosophique, mythique et concrète,

visionnaire et militante, sa poésie revêt une duplicité magique qui unit l'élan symboliste et le discours politique. Comme Aimé Césaire, Matar chante la patrie et le patrimoine avec des accents surréalistes...

Abdel-Moneim RAMADAN - enfant terrible de la scène littéraire égyptienne, il ne cesse, par son manque d'inhibitions, de scandaliser aussi bien les cercles d'avant-garde que les milieux traditionnels. Il est connu par une poésie satirique qui n'épargne personne... Moins connus mais plus touchants sont ses chants d'amour qui révèlent une voix chaude et cuivrée...

• LA HALLE SAINT-PIERRE

2 rue Ronsard (18ème)

• Association "LES PARVIS POÉTIQUES"

76 rue des Martyrs - 18ème - Tél. 42 51 64 28

Week-end musical les 17 et 18 décembre à la Goutte d'Or

UPPERCUT : le retour

Riche de son succès de 1993, l'équipe des Industries Torpedo planche sur la seconde édition d'UPPERCUT qui s'ouvre le 17 décembre. UPPERCUT investit à cette occasion les écoles du quartier, le Lavoir Moderne Parisien, l'église St Bernard, le Divan du Monde et l'association LAGO.

Côté "jeunes", les artistes programmés iront dans les écoles pour faire découvrir leur musique dans le cadre d'ateliers. De même, une rencontre sera organisée avec Anaclét Wamba, champion du monde Lourds Légers de Boxe depuis 1991 (entraînement et débat - sous réserves), et l'occasion sera donnée aux artistes en herbe et aux jeunes des collèges de "faire leur rap" dans un gymnase du quartier (avec un groupe local et un invité).

Côté "tous publics", quatre concerts et une exposition (cf. programme prévisionnel ci-contre - sous réserves).



CONCERTS

- Samedi 17 décembre à 17 h - au Lavoir Moderne Parisien (35 rue Léon) - Entrée : 10 F
LES VOLEURS DE POULES, Rockabilly tzigane en fête
- Samedi 17 décembre à 20 h 30 - Église Saint-Bernard de la Chapelle - Entrée libre
NAWAL, découverte de la nouvelle chanson comorienne
Duo indo-comorien pour une chanson inédite et profondément sensible.
- Samedi 17 décembre de 22 h à 2 h - au Divan du Monde (75 rue des Martyrs) - Entrée : 50 F

"TEUF" avec JUNGLE HALA

Quand le rap se nourrit de chaabi, flirte avec le jazz et groove avec le funk.

- Dimanche 18 décembre à 19 h - au Lavoir Moderne Parisien (35 rue Léon) - Entrée : 30 F

SITA LANTAA, African Groove

A la croisée des cultures : un groupe à découvrir. Une fête en bouquet final à prolonger avec quelques vidéos de soukouss bien senties. et dans la foulée, Zaire urbain : on danse !

EXPOSITION

- Samedi 17 et dimanche 18 de 14 h à 18 h - à LAGO (6 rue de la Goutte d'Or) - Entrée libre
"LA BOXE ET L'AFRIQUE", livres, photos, documents vidéo

Les organisateurs ont besoin de volontaires pour les aider. Appelez au 42 59 11 63.

THÉÂTRE

La rentrée des théâtres du 18ème

Réunis depuis janvier, les huit théâtres du 18ème arrondissement qui forment "Les théâtres du grand Montmartre" ont présenté le 21 septembre dernier leur programme pour le dernier trimestre 94. Une saison placée sous le signe du développement, avec la mise en service de la carte privilège Montmartre Spectacle.

On prêtera évidemment une attention plus particulière au "Lavoir Moderne parisien" PROCREART, implanté au cœur du quartier de la Goutte d'Or, au 35, rue Léon. Pas moins de six nouvelles créations vont animer la saison 94-95 du théâtre dirigé par Aleksandra Tolka et Hervé Breuil, et fréquenté par près de 20 000 personnes en 1993.

AU LAVOIR MODERNE PARISIEN

(35 rue Léon - 42 52 09 14)

- jusqu'au 23 décembre (sauf sam. et dim.) à 20h30 : TUTU, de Gilles Nicolas
- janvier-février 95 : VOUS QUI HABITEZ LE TEMPS, de Valère Novarina
- mars 95 (sous réserve) : LES CINQ MEILLEURS AMIS DU MONDE, de G. Volta
- mars-mai 95 : CONVERSATION À PRAGUE, de Hélène Darche
- mai-juin 95 : LES CAHIERS DE MALTE L.B., de Rainer Maria Rilke
- juin-juillet 95 : Y'ÂT'UNE MOUCHE SUR L'MUR, de Gilles Nicolas

LES AUTRES THÉÂTRES

- **Le Funambule** (53 rue des Saules - 42 23 88 83)
JE T'AIME de Sacha Guitry (20h30 sauf le lundi - dimanche 15h)

- Auditorium de la Halle Saint Pierre

(2 rue Ronsard - 42 58 72 89)

- ARNAUD GIDOIN "Bonjour l'ambiance" (jeudi et vend. de novembre, 20h)
- MURIEL BLOCH "Trains de vie : contes pour adultes" (merc. de nov., 19h30)

- Théâtre Montmartre-Galabru

(4 rue de l'Armée d'Orient - 42 23 15 85)

- JOSETTE, LUCIEN, ROBERT ET LES AUTRES, de G. Darier (jusqu'au 31/12 à 20h30 - sauf dim. et lundi)
- L'ÂGE DE RAISON, à partir de J.-P. Sartre (jusqu'au 31/12 à 22h - dim. 15h)
- LE PROFESSEUR FROEPEL, de Jean Tardieu (jusqu'au 26 déc., lundi à 20h30)

- Le Tremplin Théâtre

(39 rue des Trois Frères - 48 60 66 05)

- LOUISON, d'Alfred de Musset (jusqu'au 19 déc., sauf le mardi, 20h30 - dim. 17h)
- **Le Trianon** (80, bd Rochechouart - 42 52 21 25)
- CASANOVA L'AVENTURIER DE VENISE, opérette de Claude Dufresne et Guy Motta (jusqu'au 1er janv., les merc., jeudi, samedi et dim., 14h)
- LA VIE CRIMINELLE DE RICHARD III, de Gabor Rassoov du 6 décembre au 15 janvier, sauf le lundi, 20h30

- Théâtre Espace Acteur

(14 bis rue Ste Isaure - 42 62 35 00)

- LA BALLE PERDUE, de N. Lyell (jusqu'au 20 nov., sauf lundi, 20h30 - dim. 16h)
- SI CAMILLE ME VOYAIT, de Roland Dubillard (du 29 nov. au 30 déc., sauf le lundi, 20h30 - dimanche 16h)

ÉCLATS DE FÊTE : GOUTTE D'OR EN FÊTE 94

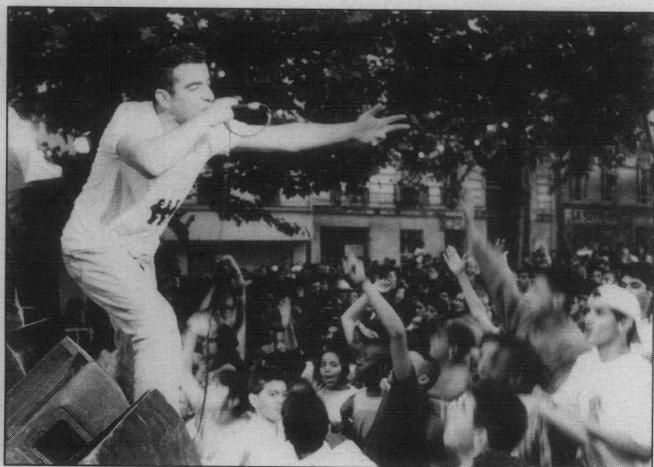
(2 au 10 juillet)



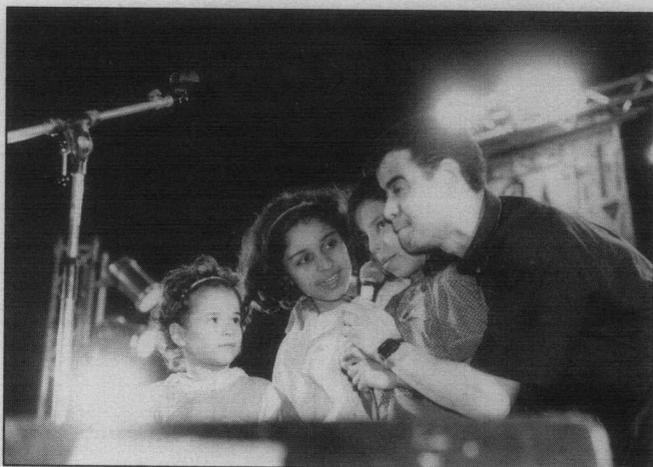
IZEGANI



ALI HASSAN KUBAN



ZEBDA



JIMMY OIHID

LA MUSIQUE

Cinq concerts gratuits ont rythmé la Fête, et fait danser tout le quartier.

Mardi 5, IZEGANI, suivi du groupe Oyili Beti et de l'orchestre Al Anouar ont fait résonner dans l'église Saint-Bernard des sonorités riches et exotiques.

Mercredi 6, c'était au tour du Nubien Ali Hassan Kuban, rejoint dans un ultime bœuf par Manu Chao et sa Mano Negra, de conquérir les 1500 spectateurs présents.

Vendredi 8, le groupe toulousain Zebda a fait un triomphe devant près de 2500 spectateurs emportés.

Samedi 9, les sonorités chaudes et orientales de la voix de Jimmy Oihid ont vite fait de convaincre les 1500 personnes présentes.

LA FÊTE POUR TOUS

La Goutte d'Or en Fête, c'était vraiment la fête des enfants. Avec trois spectacles, un jeu de piste, des tournois de sports, les juniors ont été gâtés...pour leur plus grand plaisir.

Mais c'était aussi la fête des gourmands, avec un concours de gateaux, la fête des érudits, avec la première dictée de la Goutte d'Or, en clair la fête pour tout le monde.

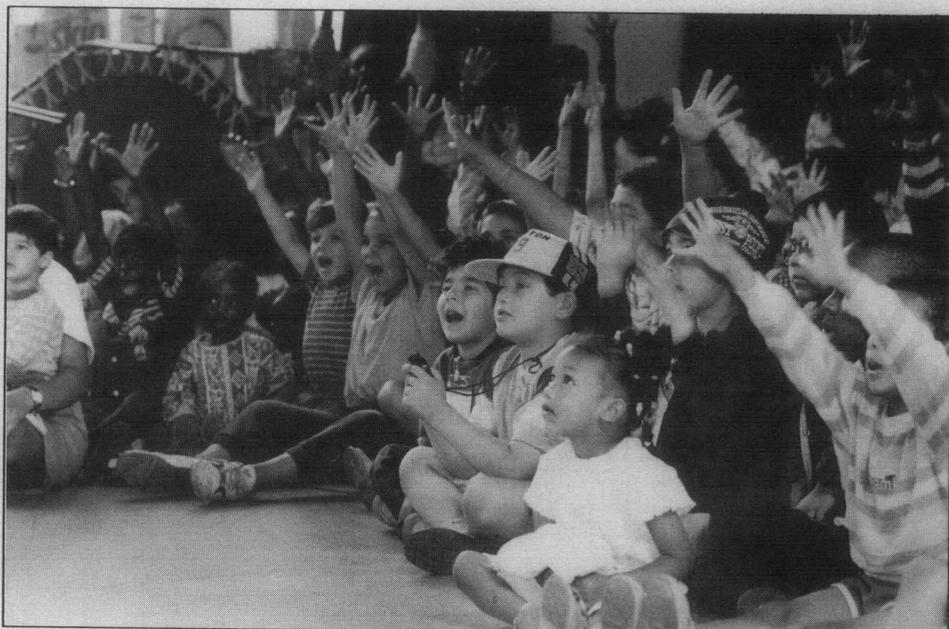
Vivement l'année prochaine !

Toutes les photos de cette page et de la page 20 sont de Franck Bideau/AIDDA.

Nous les remercions de nous avoir permis de les publier.

AIDDA - 21 rue Simart - Paris 18ème

Tél. : 42 55 06 86

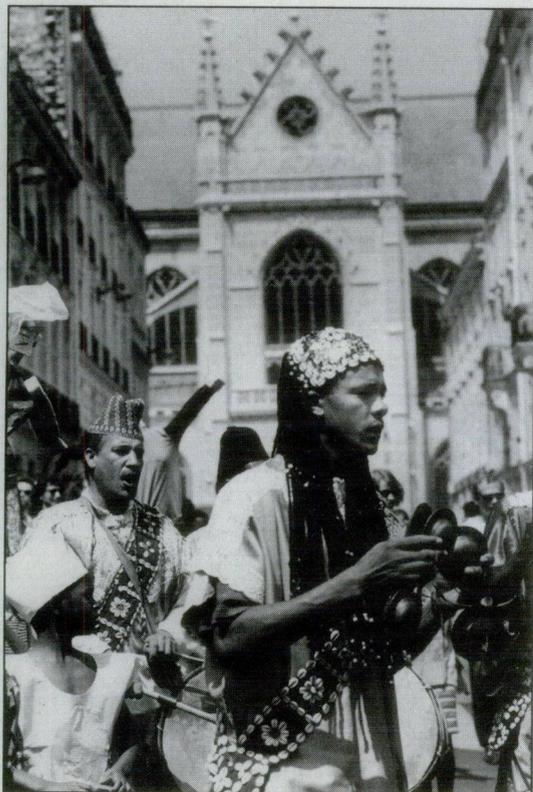


ÉCLATS DE FÊTE : GOUTTE D'OR EN FÊTE 94



L'APOTHÉOSE

3500 personnes ont dansé et vibré avec Doudou N'Diaye Rose le dimanche 10 juillet. Un record pour la Goutte d'Or en Fête. La soirée de clôture était à l'image de l'édition 94 : pleine de fougue, d'enthousiasme et d'émotion.



L'OUVERTURE

Samedi 2 juillet. Venus de Marrakech, les Gnawa ont mené le défilé inaugural qui a rassemblé 300 personnes dans les rues de la Goutte d'Or.

LA COURSE

Dimanche 3 juillet : Sous un soleil de plomb, le 9ème cross de la Goutte d'Or a rassemblé plus de 700 participants.

A nouveau merci à ceux qui, grâce à leur soutien financier, ont permis la réalisation de cette Fête : la Ville de Paris, l'OPAC de Paris, EDF-GDF Services Paris Nord, "Jeunesse et Sports", le F.A.S., les magasins TATI, le Groupe S.C.I.C., la Préfecture de Paris et Prophot.